

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **JOSEPH ZAYED, président**
 PIERRE MAGNAN, commissaire
 MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 11 décembre 2019 à 19 h
Centre de Congrès de Thetford Mines, salle G. Yves-Landry
777, 9^e Rue Sud
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 DÉCEMBRE 2019

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SECTORIEL DU
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION**

Mme DANIELLE PÉPIN..... 3

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GUY BÉRARD..... 17

M. SYLVAIN PILON..... 30

M. PIERRE LAROCHE..... 33

Mme SYLVIE BERTHAUD..... 58

Mme GINA TURGEON..... 62

PAUSE

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU..... 80

M. CAMILLE SIMON..... 85

M. FRANÇOIS GAGNON..... 87

M. YVES POULIN..... 89

MOT DE LA FIN..... 95

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE, À 9 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette septième séance de l'audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet, au moyen de la webdiffusion vidéo.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires.

Avant de céder la parole aux participants, je désire vérifier auprès... rapidement auprès des porte-parole des ministères et organismes si ils ou elles ont déposé des documents et si ils ou elles ont des réponses à des questions restées en suspens.

Alors, monsieur Walsh, ministère de l'Environnement?

M. PIERRE WALSH :

On a certaines questions de posées, et je pense que je suis confiant qu'on puisse y répondre demain matin.

LE PRÉSIDENT :

Demain matin? Très bien.

Le MAMH, je pense que vous n'en avez pas?

M. SIMON CASTONGUAY :

Il y avait une petite... une question qui a été lancée cet après-midi concernant corridors ou les sentiers récréotouristiques...

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai.

M. SIMON CASTONGUAY :

... que j'ai fait la demande, là. Je ne peux pas vous dire en termes de délais, mais on est en train de faire les recherches.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Docteur Jalbert, le MSSS?

M. YVES JALBERT :

On a eu des discussions entre les deux ministères, Environnement et nous, sur la question de la norme populationnelle, mais... et donc, on a une proposition qui avance et dont vous allez entendre parler très bientôt.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci.

Monsieur Weber, CNESST?

M. JAMIE POCH WEBER :

Oui, on a... on nous a demandé un rapport du médiateur, mais on est en travail, là, pour la soumission.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Excellent.

Monsieur Bergeron, MTQ?

M. GUY BERGERON :

Oui, la question était par rapport aux études sur la qualité de l'air lors des travaux de 2005, 2008, 2009, des travaux de planage. Oui, nous avons transmis les résultats il y a quelques minutes à madame Grenier...

LE PRÉSIDENT :

Madame Grenier.

M. GUY BERGERON :

... qui travaille pour...

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Madame Dallaire, MERN?

Mme KARINE DALLAIRE :

Il n'y avait rien de notre côté, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Et, finalement, madame Pépin, MEI?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Il n'y avait pas de question non plus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Alors, je peux vous dire que le registre est ouvert. Comme cet après-midi, il va être ouvert pour une inscription. L'inscription vous donne le droit de poser une seule question.

Maintenant, si le temps le permet, bien sûr, on fera une autre ronde d'inscriptions.

Sans plus attendre, je vous demande, madame Pépin, de présenter la position de votre ministère.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION
Mme DANIELLE PÉPIN

Mme DANIELLE PÉPIN :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Donc, ministère Économie, Innovation. Donc, je vais vous parler un peu de ce qui nous est proposé, dans le fond, comme projets, et notre mission en même temps.

Donc, le ministère, sa mission, ça vise à soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation, l'exportation et l'investissement. Le ministère conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Donc, les principales responsabilités. J'ai ciblé les responsabilités, dans le fond, qui étaient un peu plus dirigées avec le sujet. Donc, on administre des sommes en appui à des projets de développement économique, on coordonne et on élabore des offres intégrées pour des projets d'investissement majeur, on accompagne et conseille et soutient le... on fait de l'accompagnement-conseil et du soutien au développement des affaires. On élabore et met -- voyons -- nous mettons en oeuvre des stratégies de développement et des programmes d'aide. Donc, voilà.

Donc, la... Je vais y aller, ici, O.K. La valorisation des résidus miniers. Donc, j'ai fait une liste un peu des programmes d'aide, parce que, dans le fond, un des éléments, c'est vraiment les programmes d'aide financière, là, qui soutiennent les... qui appuient les projets d'entreprises. On fait de l'accompagnement-conseil, mais aussi beaucoup les programmes d'aide, puis dans la valorisation des résidus, il y a eu quand même pas mal d'appui à ce niveau-là.

Donc, les fonds de diversification. Donc, il y a eu deux fonds de diversification qui ont été mis en place dans la MRC des Sources et la MRC des Appalaches. Donc, c'était pour contrer la perte de dynamisme économique faisant suite à la fermeture des mines d'extraction. L'appui du gouvernement à ces deux MRC permettait -- visait de diversifier l'économie, de stimuler l'investissement et de créer des emplois. Les montants disponibles, on a 50 millions par MRC, et les montants sont disponibles jusqu'au 31 mars 2023. Les deux fonds de diversification, ils ne sont pas arrivés au même moment. Donc, celui de la MRC des Sources existe depuis avril 2013, et celui de la MRC des Appalaches existe seulement que depuis mai 2018 -- pas mai, mars, excusez.

Donc, la MRC des Sources. La MRC des Sources s'est dotée, dans le fond, d'une table de diversification composée de 14 membres qui sont du milieu de la MRC, puis ils ont établi quatre orientations. Donc, ils souhaitent soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance, l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques de la MRC. Ils souhaitent attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée. Ils souhaitent améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires, la culture entrepreneuriale de la MRC. Ils veulent assurer, aussi, la promotion et la notoriété de la région et de son plan de diversification.

Donc, on nous avait posé la question : le nombre de projets qui avaient été soutenus et tout ça. Donc, on y répond, ici. On a... dans la MRC des Sources, ils ont soutenu 113 -- bien ils ont appuyé, excusez, 113 projets. Ils ont... Dans le fond, ça a permis la création ou la sauvegarde d'emplois, de 725, et principalement les interventions étaient dans les PME du secteur de la fabrication.

Actuellement... bien, au 30 septembre 2019, la MRC des Sources... le fonds de la diversification de la MRC des Sources a engagé 45,5 millions, dont 6,1 millions en lien avec les résidus amiantés, puis pour un total de... un grand total de projets de 130 millions au niveau des projets d'investissements soutenus. Voilà.

La MRC des Appalaches, dont son fonds est plus récent, mais dont le comité de diversification est également composé, eux autres, de 12 membres. Eux autres, ils visent la création...

Un élément que je n'ai pas dit dans la MRC des Sources. Donc, il y a un axe spécifique qui vise la valorisation des résidus miniers, du site minier, de l'atelier, de la mine, et du site industriel de Magnola. Bien, dans le temps, Magnola -- bien, Alliance Magnésium n'avait pas encore... il était à ses premiers balbutiements au niveau du projet. Maintenant, le site de Magnola appartient à Alliance Magnésium, donc le fonds de diversification, c'est plus au niveau de la mine Jeffrey, là, qu'ils souhaitent faire certaines interventions.

Donc, dans la MRC des Appalaches, eux également visent la création, l'expansion d'entreprises puis la réalisation d'études de faisabilité. Ce programme soutient également des projets de relève entrepreneuriale, de conception de nouveaux produits et de procédés et d'investissements. À ce jour, ils ont appuyé 15 projets, ils ont créé... bien, les projets ont créé ou sauvegardé 204 emplois, puis principalement des PME du secteur manufacturier. Donc, ils ont engagé, au 31 octobre 2019, 4,2 millions de dollars, dont un projet pour 600 000 \$ qui est en lien avec les résidus amiantés, pour un grand total de projets d'investissements soutenus de 17 millions.

Dans la MRC des Appalaches, eux aussi, dans leurs fonds, ils visent la valorisation des résidus. C'est un élément qui est ciblé parmi les autres.

Il y a d'autres programmes aussi qui sont disponibles au ministère pour appuyer des projets, différents projets, tous les projets, dans le fond, de partout au Québec, là. Donc, on a le programme ESSOR qui vise à appuyer, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, la création d'emplois et de développement durable, des projets d'investissements réalisés au Québec. Donc ça, c'est un des programmes. Donc ça, c'est un programme qui est normé, dont les normes sont publiées sur le site Internet.

Le FDE, dans ce cas-là, c'est le fonds du développement économique. Lui, c'est un véhicule qui est privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du

développement économique du Québec. Donc, c'est vraiment dans le but des projets de développement économique qui nécessitent une aide financière.

Les deux fonds de diversification sont issus, dans le fond, du FDE. Donc, le FDE, c'est un grand fonds dans lequel les autres programmes sont attachés. Voilà. Donc ça, c'est pour les programmes d'aide financière.

Maintenant, il y a aussi... excusez-moi, comme ça. Il y a aussi un programme d'aide financière qui s'appelle le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, et aussi les appels de projets. Donc ça, c'est un programme qui est plus dans notre secteur innovation. C'est un programme qui soutient, qui vise à consolider le système d'innovation québécois et ses composantes, augmenter la compétitivité des entreprises et de la société par l'innovation puis de favoriser l'utilisation optimale et concertée des résultats de recherche sur le plan économique, social et environnemental et culturel. Donc, dans ce programme-là, on retrouve différents organismes, là, qui sont aussi aidés financièrement.

Le secteur innovation a aussi fait un appel de projets, il y a... en 2016, qui avait pour but le développement accru des connaissances pratiques en hydrométallurgie afin de permettre la diversification du secteur minier québécois et le positionnement stratégique du Québec dans plusieurs créneaux d'innovation. Donc, dans le fond, il y avait un besoin des entreprises de développer des technologies et tout ça en hydrométallurgie, les centres de recherche aussi voulaient développer leur expertise, donc c'est là qu'est venue l'idée des appels de projets.

En 2016, 2017, il y avait un million de disponible, et les deux années subséquentes, il y avait deux millions, donc pour un total de cinq millions d'aide financière.

Donc, si... À ce niveau-là, dans les projets spécifiquement en lien avec la valorisation des résidus, là, en lien avec l'hydrométallurgie, les résidus amiantés, on a eu pour 1.7 millions de projets, pour une aide financière de 1,25 million, il y a eu cinq projets de déposés spécifiquement en lien avec la valorisation des résidus. Globalement, l'hydrométallurgie, c'est aussi utilisé pour d'autres types de technologies, pour d'autres applications, il y a eu 5,8 millions de projets de déposés, il y a eu 16 projets, puis l'aide financière, on n'a pas atteint le cinq millions, il y a eu seulement que quatre millions qui a été octroyé parce que les projets sont aussi analysés, puis s'ils ne sont pas jugés structurants ou qui visent exactement ce pourquoi le programme est là, bien, naturellement, les projets ont été délaissés ou n'ont pas reçu l'aide financière. Donc, on a octroyé quatre millions.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils sont évalués par les pairs?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui, c'est évalué. Le ministère... le ministère des Ressources naturelles, ils ont été interpellés. Vous me posez une bonne question. Je ne sais pas qui constituait le restant, là, je le sais qu'il y avait des gens de l'équipe innovation, des gens de l'équipe sectorielle, des gens du MERN, mais je ne peux pas vous donner plus d'informations à ce sujet. Mais si vous... vous souhaitez avoir la constitution, parfait.

Donc, les autres projets, là, juste pour donner un petit aperçu, c'était sur d'autres sujets, comme le lithium, le graphite, les terres rares, donc, et d'autres projets qui demandaient plus de connaissances.

Il y a beaucoup d'organismes qui entourent tous les projets des entreprises. Donc, c'est un peu ce que je voulais vous présenter. Donc, on a des centres collégiaux de transfert technologique, les CCTT, qui ont développé, eux autres aussi, de l'expertise pour répondre aux besoins des entreprises.

Donc, ces organismes-là sont reconnus par le ministère de l'Éducation, puis ils sont... en consultation avec notre ministère, le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Il y a des budgets qui viennent en grande partie du ministère de l'Éducation, mais également de notre ministère.

Donc, il existe 59 CCTT au Québec, dans différents secteurs manufacturiers jusqu'à social, là, donc qui soutiennent, visent à offrir des services pour les entreprises, les organismes québécois, en recherche appliquée, en aide technique, en formation, en diffusion d'information.

Donc, les deux qui sont... les deux CCTT qui sont ici à Thetford, c'est Oleotek et Centre de technologie minérale et de plasturgie. Ces deux CCTT là ont réalisé beaucoup de projets en lien avec la valorisation des résidus serpentines. D'ailleurs, le CTMP ont un axe de recherche spécifique à ça, O.K.

Il y a d'autres organismes aussi qui gravitent autour, là, on peut parler de l'Université de Sherbrooke, le cégep de Thetford, l'Université Laval. Donc, il y a quand même beaucoup de gens dans la région de Estrie, Chaudière-Appalaches, là, qui sont concertés pour travailler à ce niveau-là, en fonction des expertises.

Il y a eu la mise sur pied -- oups, excusez-moi. Non, je ne peux pas faire ça. Je vais juste reculer. Reculer, reculer. Attendez... voilà. Voilà.

Donc, à l'été... bien, dans le courant de 2016, il y a eu un besoin au niveau du minipilotage pour aider les entreprises à poursuivre leur développement. Puis la Corporation de développement socioéconomique de Thet... d'Asbestos, excusez-moi, ont décidé de mettre en place le Centre d'innovation minière de la MRC des Sources. C'est une initiative de plusieurs organismes, dont la Corporation, la MRC des Sources, la Société d'aide au développement des collectivités des Sources, la

commission scolaire des Sommets, le cégep de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke. Donc, c'est une initiative, dans le fond... c'est un laboratoire, O.K., un centre de recherche, qui vise à appuyer les essais en mini usine pilote pour les projets d'entre... pour les entreprises qui ont des projets en valorisation des résidus amiantés. Donc, ils sont supportés également par... on n'en parle pas souvent, mais le gouvernement fédéral est aussi très présent dans les aides financières pour ces initiatives-là, même chose pour les projets d'entreprises.

LE PRÉSIDENT :

Mais à part le fédéral, c'est financé par qui?

Mme DANIELLE PÉPIN :

C'est financé par, souvent, les organismes locaux... bien, dans ce cas-là, là, les organismes locaux, les entreprises qui font affaire avec le centre... bien, le Centre d'innovation, le CIMMS, le fédéral, le provincial et différents autres programmes.

Bon, maintenant, les entreprises manufacturières actives et les projets d'entreprises. Donc, on en a parlé depuis la semaine passée, là, mais il y a déjà une entreprise ici, à Thetford, qui opère depuis déjà près de... plus de 30 ans, qui s'appelle Les sables Olimag. Donc, cette entreprise, elle valorise les résidus miniers depuis tout ce temps, O.K. Donc, eux autres, ils ont un procédé de transformation, comme on l'a déjà dit dans... comme on l'a déjà dit à date, les technologies utilisées par les... qui sont présentées par les entreprises visent à détruire la fibre dès les premières opérations dans l'usine, là, de transformation. Dans le cas de sable Olimag, c'est une calcination thermique, O.K., donc la fibre est brûlée dès la première étape. Puis cette entreprise, ses produits, c'est du sable de différentes granulométries qui est non nocif, c'est du sable de l'olivine synthétique. Puis les applications de ces... des produits fabriqués : ils servent à faire des réfractaires, de l'abrasion et des produits de filtration. C'est une entreprise qui emploie 35 personnes.

Les projets industriels, maintenant. Donc, de par sa mission de développement économique du Québec, le ministère accompagne et soutient les entreprises dans une variété de projets. Au cours des dernières années, plusieurs projets de valorisation des haldes de résidus miniers ont fait l'objet d'accompagnement, et certains ont fait l'objet d'appui financier. L'appui financier est toujours en complémentarité avec d'autres sources de financement. Donc, on n'est pas les promoteurs puis on n'est pas non plus la seule source, donc on y va en complémentarité. Puis, naturellement, le versement de l'appui financier est également conditionnel aux différentes autorisations réglementaires.

Donc, vous nous aviez demandé la liste, là, comment on avait fait pour arriver au 1,3 milliard, là. Malheureusement, il y a des données qui sont confidentielles. Donc, naturellement, tous ces projets-là nous ont été présentés, mais il y a des projets que les entreprises ne souhaitent pas divulguer

d'informations.

Donc, j'ai quand même fait la liste, pour que vous voyiez. De toute façon, c'était présenté dans notre rapport, les différents projets, mais je l'ai fait sous forme de tableau, puis j'ai marqué les aides financières qui ont été octroyées dans les différents projets puis les coûts de projets qui étaient publics, donc où on avait de l'information publique qui pouvait être divulguée.

Donc, on a... dans le fond, on voit dans les premiers, donc les... je vais quand même en parler un petit peu plus de chacun des projets, donc je vais poursuivre la présentation puis je vais vous en parler.

Il est important de mentionner que certains projets pourraient se réaliser; d'autres pas, O.K.? De plus, il y a d'autres projets qui pourraient aussi s'ajouter à cette liste dans le futur, naturellement.

Naturellement, dans les coûts de projets, on voit les investissements des entreprises, là. Je pense que c'est important aussi de mentionner que les entreprises, ça, c'est leur projet quand ils ont... leur étape de projet, mais les entreprises investissent beaucoup plus que ça dans leur projet, donc ils ont leur propre, aussi, développement des affaires, donc les investissements sont majeurs pour chacune des entreprises, et non pas juste le chiffre qu'il y a là, qui est le coût d'investissement pour faire une usine ou une étape.

Les coûts de projet totaux qui ont été soutenus par des aides financières sont de 123,4 millions; les aides consenties par des... soit des contributions financières non remboursables, soit des prêts sans intérêts ou soit des prêts avec intérêts ou en équité sont un total de 37,4 millions, mais ces sommes-là n'ont pas nécessairement été versées, parce qu'il y a des projets qui n'ont pas encore complété... ne sont pas rendus encore à l'étape où les montants peuvent être versés.

Donc, j'ai un petit peu fait un petit topo de chacune des entreprises, des données qui étaient publiques, là. Donc, la phase actuellement chez Alliance Magnésium, qui est située à Danville... « phase actuelle », c'est une phase pilote, O.K., sur laquelle ils ont fait vraiment vérifier leur technologie, donc opérer leur technologie, ils ont coulé du magnésium, ils avaient un certificat d'autorisation pour pouvoir faire ça. Ils ont présentement un certificat d'autorisation pour faire la phase -- le projet phase 1, qui est une usine de démonstration commerciale d'une capacité de 11 400. Il y a plusieurs chiffres qui est véhiculés. Nous, c'est les chiffres qui nous ont été présentés au moment du projet. Donc, on continue toujours à utiliser les mêmes chiffres pour que ce soit plus simple.

Donc, le coût de projet est de 104,9 millions pour une création de 63 emplois. Éventuellement, suite à cette phase-là, l'entreprise souhaite faire une usine commerciale d'une capacité de 50 000 tonnes par année de production de magnésium, pour un coût de projet de 600 millions, avec 250 emplois. Ils souhaitent également, éventuellement, valoriser la silice, qui est un... on en a parlé aujourd'hui, là, d'un *buy product*, ainsi que le nickel dans une autre étape. Puis les applications du

magnésium sont quand même importantes, là, pour l'allégement des structures en alliage avec l'aluminium, surtout dans le secteur de l'automobile puis de l'aéronautique, c'est les deux secteurs privilégiés.

LE PRÉSIDENT :

Madame Pépin?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Ça fait déjà 20 minutes.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors...

Mme DANIELLE PÉPIN :

On y va?

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Donc, ECO Magnesia, c'est une entreprise qui est présentement... l'étape, c'est : étude d'avant-projet et développement avec l'INRS de la technologie. C'est une entreprise qui souhaite faire des carbonates de magnésium, mais c'est un *buy product*, là, c'est dans le but de faire un oxyde de magnésium. Ils veulent créer 80 emplois dans le but de faire... je voulais vous démontrer un peu le type de projets, ce n'est pas juste du magnésium métal, là, il y a aussi de l'oxyde de magnésium, donc pour faire des réfractaires, qui est très utile aussi dans le secteur... dans le secteur de la métallurgie.

Il y a KSM qui est ici, à Thetford Mines, qui souhaitent, eux, valoriser aussi les résidus pour en faire un sulfate de potassium et des sulfates de potassium magnésium, qui visent à faire des fertilisants. La phase subséquente sera de 55 000 tonnes de production.

Tu as Mag One qui est aussi un projet qui souhaite faire de l'oxyde, de l'hydroxyde de magnésium, mais également du magnésium métal. Ils travaillent présentement avec le CIMMS dans une usine pilote.

Il y a deux projets qui sont -- ont été portés à notre attention, mais dans lesquels on n'a pas beaucoup d'informations, mais qu'on ne peut pas divulguer en tant que tel. Donc c'est L.C. TAG, qui est une entreprise qui souhaite faire du chlorure de magnésium, et OxyNobel qui souhaite valoriser les minéraux industriels.

Donc, il y a deux autres projets qui ont été appuyés, ou initiatives, là, tu as l'entreprise Helfy, qui est, eux autres, plus une entreprise... on la met quand même dans... au niveau de l'amiante parce qu'ils font de la formation puis de l'accompagnement en santé et sécurité et en gestion environnementale dans le secteur de l'amiante, ils sont spécialisés. Ils ont eu, eux aussi, de l'aide financière pour monter leur projet. Et il y a la Corporation de restauration de la mise en valeur du site Jeffrey, qui a été mise en place par la Ville d'Asbestos qui vise à élaborer un plan basé sur différents projets pour valoriser le site de Jeffrey.

Les retombées économiques, maintenant. Donc, on a dit 1,3 milliard, création d'emplois, plus de 650 emplois. Ça, c'est les projets qui ont été portés à notre attention. J'aime aussi mentionner que les éléments... le magnésium, c'est un élément critique, autant au niveau de l'Union européenne que des États-Unis. Ça permettrait aussi la valorisation de créer une nouvelle chaîne de valeur, création de richesses à partir des résidus puis augmentation des exportations.

Donc, la valorisation des minéraux, on a parlé, la teneur, on revient avec les mêmes informations, la teneur en silice et en magnésium. Les principaux procédés de transformation sont la pyrométallurgie, l'hydrométallurgie, électrométallurgie et certains autres procédés chimiques. Puis tous les procédés détruisent la fibre restante dans le résidu minier. Le produit final ne contient pas de fibres.

Donc, on en a aussi parlé au niveau de... au niveau du magnésium métal, là. Donc, l'augmentation annuelle de la demande, c'est au moins 5 % d'ici 2023. Le prix, je vous fais juste vérifier, là, on avait marqué un à trois dollars le kilo dans notre rapport sectoriel, mais je l'ai ajusté parce que, dans le fond, la braquette était très basse, puis à la lumière de toutes les informations, j'ai préféré qu'on utilise quelque chose d'un petit peu moins conservateur qui est plus réaliste, si on veut. Donc, le prix du magnésium actuel est de 2 115.

Les éléments jugés critiques par... je l'ai dit, par l'Union européenne et les États-Unis. Donc, c'est

un métal qui est quand même très prisé, là, il est un des plus élevés. On a parlé avantages : légèreté et recyclable. Donc, ça permet vraiment de réduire les... les émissions de GES puis la transition vers l'électrification.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Quand vous dites « augmentation annuelle de la demande de 5 % », c'est à l'échelle mondiale, j'imagine?

Mme DANIELLE PÉPIN :

C'est à l'échelle mondiale, naturellement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme DANIELLE PÉPIN :

La Chine, c'est un des principaux producteurs, O.K., de magnésium, 87 % est produit. Les États-Unis, 6 %, puis le reste, c'est des ici et là. Donc, on est très... on est très... la Chine nous prend énormément de place, puis donc, si eux ont des problématiques, bien, le monde du magnésium a un problème, puis le monde, c'est souvent un élément d'alliage, donc le secteur de l'aluminium en souffre... pourrait en souffrir également.

Les marchés du magnésium, c'est... dans le fond, la Chine prend 40 %; l'Amérique du Nord, 19; l'Europe, 19. Donc, 80 % est situé dans trois pays principaux. Puis en 1990, le magnésium, on avait 250 000 tonnes de production en 1990. Ça a été stagnant à peu près jusqu'en l'an 2000, puis depuis ce temps-là, notre production... la production mondiale est montée à presque un million de tonnes. Donc, on est actuellement à 967 000 tonnes, puis c'est assez stable depuis quelques années, là. Mais il y a une demande, donc la demande est plus grande que l'offre.

Les procédés qui sont utilisés aussi en Chine, c'est le procédé Pidgeon, puis c'est un procédé qui est assez polluant, là. Donc, voilà.

Donc, il y a également les carbonates et les chlorures de magnésium, là. Toutes les... dans le fond, toutes les matières que les entreprises souhaitent valoriser, souhaitent produire, il y a toute une augmentation de la demande, puis c'est pour différents secteurs, là, ce n'est pas visé juste pour un secteur, là, ça s'applique à plusieurs secteurs de consommation.

Les autres éléments, la silice, le nickel, le chrome, on en a parlé cet après-midi, là, c'est quand même des valeurs... bien, la silice, la valeur est grande, mais au niveau du nickel, du chrome, la valeur est petite, mais le nickel a quand même une valeur importante, là, au prix du marché.

Donc, on a parlé d'économie circulaire. La valorisation des résidus miniers concorde avec les principes d'économie circulaire, puis les deux plus... le plus important, c'est de réduire l'extraction à la source, puis pour ça, on vise à repenser pour réduire la consommation justement des ressources puis préserver l'écosystème puis donner une nouvelle vie aux ressources. Elle offre aussi une solution aux milliers de tonnes de résidus maintenant, puis on l'a dit, ce sont des matières stratégiques qui deviennent des matières premières pour les projets de valorisation.

L'innovation, bien, on l'a vue tout au long, là. L'innovation favorise le développement des secteurs économiques. Les projets de valorisation reposent aussi sur des procédés innovants, puis les travaux contribuent... tous les travaux qu'on a soutenus, les travaux contribuent aussi à la maturation des procédés et des technologies pour une utilisation à l'échelle commerciale. Les appels à projets, eux autres, ils permettent le développement d'expertises au niveau des entreprises, des professionnels, des... aussi des organismes, pour soutenir les projets d'entreprises.

L'encadrement. Donc, l'encadrement de la manipulation des résidus est souhaité...

LE PRÉSIDENT :

Madame Pépin...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... je vais devoir vous donner cinq minutes pour clore.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Il me reste deux.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Donc, l'encadrement de la manipulation des résidus est souhaité afin que les entreprises puissent opérer dans un cadre défini visant la protection des travailleurs et de la population. Il y a diverses techniques et technologies qui peuvent être mises en place afin d'exercer des activités dans le cadre sécuritaire et viable d'un point de vue économique, puis il y a plusieurs expertises et connaissances en matière... dans les entreprises, les acteurs en innovation qui peuvent également contribuer à résoudre les enjeux.

En conclusion. Donc, les projets industriels de valorisation amiantés permettent de diversifier l'économie des deux MRC. Le nombre croissant des projets industriels dans ce secteur et la synergie avec les acteurs des milieux universitaires, collégiaux, institutionnels, économiques démontrent... et industriels démontrent l'intérêt, mais également la pertinence de réaliser ces projets. Rappelons que les entreprises exploitant des installations et ayant des projets doivent se conformer aux lois, aux normes, aux règles en vigueur, puis le versement des aides... des appuis financiers octroyés est conditionnel à l'obtention des différentes autorisations. La manipulation des résidus demande des procédures de travail et des équipements particuliers afin de protéger la santé, sécurité. Il importe de rappeler que tous les procédés de transformation utilisés dans n'importe quelle entreprise permettent de détruire la fibre dès les premières étapes de procédé. Puis la valorisation des résidus amiantés constitue un levier économique important, et la valeur des minéraux contenus dans ces résidus recèle également d'un fort potentiel. La valorisation sécuritaire des résidus amiantés concorde avec les principes d'économie circulaire, puis les résidus d'une industrie deviennent des matières premières pour une autre. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci madame.

S'il vous plaît, non non, non non. Pas d'appuis, pas de huées non plus.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Pépin, vous pouvez regagner votre siège.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le registre est maintenant fermé puisque nous avons suffisamment de personnes inscrites, et j'appellerais dès maintenant monsieur Guy Bérard, et je poserai deux petites questions à madame Pépin.

Vous avez bien expliqué les raisons pour lesquelles le magnésium est considéré comme un métal critique, mais vous avez indiqué également que le marché du magnésium est occupé en grande majorité, à 87 %, par la Chine. Je voulais vous demander une image un peu métaphorique, là : si la Chine tousse, est-ce que le Québec va avoir le rhume? Je ne sais pas, vous comprenez...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Dans la... est-ce que vous voulez dire dans la production?

LE PRÉSIDENT :

Si la Chine décide demain matin d'augmenter légèrement sa production, est-ce qu'elle va neutraliser totalement la compétition?

Mme DANIELLE PÉPIN :

J'aurais tendance à dire non, puisque présentement le magnésium est tellement un élément critique au niveau des... au niveau des différents pays qui travaillent, donc qui contribuent...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'il n'est pas critique parce que justement les pays sont totalement dépendants de la Chine, entre autres choses?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Non, pas nécessairement. Je vais juste vous... parce que là, je ne l'ai pas exactement ici, mais il y a deux points, là, qui dit, au niveau des éléments critiques, c'est l'importance économique d'un produit, mais également le risque d'approvisionnement. Donc, à l'inverse, c'est que si la Chine décide de ne plus approvisionner, le risque est tellement important que les entreprises tendent à diversifier leur approvisionnement, puis d'avoir un nouveau... une nouvelle entreprise qui pourrait approvisionner, ça vient sécuriser cet approvisionnement-là, parce que si la Chine décidait de fermer ses frontières, bien, l'entreprise est en difficulté.

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends très bien. Mais si la Chine décide d'augmenter sa production et de diminuer ses prix?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Bien, on prévoit une augmentation importante présentement des besoins. Donc, théoriquement, on devrait avoir la place pour pouvoir fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

Dans la mesure où la production chinoise reste la même?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Dans la mesure où la production chinoise reste la même, ou qu'elle aurait une légère augmentation.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question complémentaire à ça, madame Pépin. Est-ce que vous avez des analystes chez vous qui font des analyses de risque à ce niveau-là? Parce que si jamais la Chine décidait de... excusez le terme anglais, de... bon, ou de casser les prix, il y a un terme anglais pour ça, mais on va le dire en français, on n'est pas aux prises avec un risque énorme, à ce moment-là, qui ferait que, bon, notre magnésium ne se vendrait plus?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Bien, vous savez, si les Chinois décident de baisser leurs prix, c'est qu'ils vont être en deçà de leurs prix de production, donc ils vont être... tout comme les États-Unis, ils ont mis des droits compensateurs en place, donc il y aurait des droits compensateurs qui seraient mis en place également, là, pour protéger les marchés. Donc, on ne peut pas vendre en deçà des prix coûtants, donc c'est l'équilibre mondial, là.

Donc, présentement, les États-Unis ont imposé des droits compensateurs jusqu'à 300 % sur certains produits de magnésium, parce que les ventes, ils sont réputés vendre en bas des prix coûtant, là, ou d'être subventionné ou... donc il y a eu une analyse, là, qui a été faite. Donc, c'est... on aurait la même chose qui serait faite au Québec, comme sur certains produits où on a des droits compensateurs aussi -- bien, pas au Québec, au Canada, excusez-moi, là, mais au Canada, il y a des produits qui sont... qui ont des droits compensateurs.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bien, merci.

Mme DANIELLE PÉPIN:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Guy Bérard.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GUY BÉRARD**

M. GUY BÉRARD :

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. GUY BÉRARD :

Je devrais dire « bonsoir », oui, effectivement. Hier soir ou hier dans... oui, hier soir, monsieur Jalbert nous a mentionné hier, avec raison, le grand nombre d'incertitudes concernant l'amiante, ce qui obligeait la Santé publique à faire preuve d'une prudence extrême afin d'assurer la protection des citoyens. Les incertitudes, il y avait concernant la capacité de mesure des fibres dans l'air, dans le sol, les produits amiantés, concernant les mesures analysées, concernant la localisation des sols amiantés. On nous a dit aussi qu'il y avait une incertitude concernant le seuil sécuritaire qui ne peut être proposé parce que l'amiante... car il n'existe pas de seuil connu présentement.

Moi, j'aimerais proposer certaines certitudes. La première, c'est que l'amiante est un cancérigène reconnu; tout le monde est d'accord avec ça. La deuxième, c'est que nous possédons 413 millions de tonnes de résidus miniers à Thetford Mines, ce qui... en plus, 75 % du milieu urbain de Thetford est à l'intérieur...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je vais vous arrêter 30 secondes...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... parce que là, il y a beaucoup de chiffres qui sont sortis.

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit 413...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ce matin, on m'a dit 600 millions de tonnes.

Est-ce que le MERN peut nous donner... je veux dire, entre 400 millions et 600 millions, il y a quand même 200 millions. Est-ce qu'on peut avoir une idée un peu plus précise du tonnage à Thetford Mines et à Asbestos, minimalement ces deux grandes villes-là? Parce que de... je comprends que s'il y a une variabilité de 25 millions de tonnes, ça pourrait aller, mais commencer à dire : environ 400 millions de tonnes, quand c'est 600 millions de tonnes, ça ne tient plus la route, là.

Mme KARINE DALLAIRE:

Excusez-moi. Malheureusement, le fait que les mines d'amiante sont... ont des droits miniers privés, en terrains privés, fait en sorte que le gouvernement détient très, très peu d'informations concernant les anciens sites de l'amiante. Donc, on détient certaines quantités pour certains sites, mais l'information est tellement fragmentaire que, malheureusement, on ne peut pas confirmer ces chiffres-là. Ça pourrait, dans le futur, être analysé.

Aujourd'hui, le MERN s'est doté entre autres de drones qui vont permettre de calculer -- faire des calculs de volumétrie, mais à l'heure actuelle, ça prendrait vraiment un certain temps puis un nombre considérable d'énergies. Mais au niveau technique, on serait capable de le faire à l'heure actuelle. Malheureusement, ça prendrait quand même un certain temps, là, avant de pouvoir donner des chiffres qui sont assez précis. Malheureusement, je ne peux pas donner cette information.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Walsh, est-ce que votre ministère aurait des chiffres un peu plus précis?

M. PIERRE WALSH :

On n'a aucun inventaire.

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fait, on peut nous dire n'importe quel chiffre puis on... on l'accepte?

M. GUY BÉRARD :

Puis-je répondre? Je vous ai parlé de...

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant.

M. GUY BÉRARD:

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant.

Mme KARINE DALLAIRE :

On a certaines quantités, certains volumes, on peut toujours transformer des volumes en tonnes, ça, ce n'est pas vraiment un problème, là, les calculs se font de manière assez... c'est assez facile de faire les conversions mais, encore une fois, malheureusement, on a des superficies pour certains sites, mais on n'a pas les quantités...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais est-ce qu'on peut au moins s'entendre sur un total au niveau québécois?

Mme KARINE DALLAIRE :

Je...

LE PRÉSIDENT :

On parle de 800, 825, 850 millions de tonnes?

Mme KARINE DALLAIRE :

Bien, en fait, quelques fois, on parle en volume, on parle en mètres cubes; quelques fois, on parle en tonnes métriques...

LE PRÉSIDENT :

Mais dites-moi ce que vous voulez, mais dites-moi un chiffre.

Mme KARINE DALLAIRE :

Je peux vous en donner un, mais je ne peux pas vous garantir qu'il est exact et qu'il est bon, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Mais quel chiffre on doit utiliser?

Mme KARINE DALLAIRE :

Je...

LE PRÉSIDENT :

Vous savez, le premier point de notre mandat, c'est de faire l'état des lieux. Si nous ne sommes même pas capables de sortir un chiffre vraisemblable, ou un très grand niveau d'incertitude, on... on est vraiment dans le flou total.

Mme KARINE DALLAIRE :

Écoutez, on entend souvent le chiffre de 800 millions de tonnes, il revient constamment, mais je ne peux absolument pas donner... on ne détient pas l'information pour confirmer si ces valeurs-là... C'est comme je vous dis, maintenant, on a des technologies qui pourraient nous permettre de faire ce type de calculs là, qui prendrait quand même considérablement de temps à faire, là, ça ne pourrait pas être fait en dedans de quelques jours, là, ça serait quand même un travail énorme, mais techniquement, on serait capable de le faire. Mais malheureusement, maintenant, à l'heure actuelle, on ne tient pas cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

Et vous, madame Pépin, quand vous faites vos projections en termes de rentabilité éventuelle des entreprises, vous vous basez sur quel tonnage?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Sur le tonnage que les entreprises souhaitent utiliser.

LE PRÉSIDENT :

C'est uniquement le tonnage...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui, c'est ça. Ce n'est pas nous faisons la revue en tant que telle, là, c'est l'entreprise qui souhaite utiliser... qui nous dit où va... ça va être quoi son approvisionnement, puis à partir de là, on travaille avec ces chiffres-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question pour madame Pépin. L'estimation de 1.3 milliard, 650 emplois, est-ce qu'il est basé sur les projets actuels qui sont déposés ou sur le tonnage, le chiffre de 850 millions?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Non, sur le coût de projet. Le coût de projet.

LE COMMISSAIRE :

Le coût. O.K. C'est bon.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Les investissements potentiels.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Ça va.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bérard, vous, vous êtes de la Société Asbestos?

M. GUY BÉRARD :

Tout à fait. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des données un peu plus précises? Même si je ne suis pas supposé vous questionner à vous, là.

M. GUY BÉRARD :

Bien, comme je vous disais, c'était ma deuxième certitude, alors ce n'est pas un estimé idéologique ou potentiel. Ça, ça a été fait par Nichromet Extraction Technical Report, et puis lorsqu'on est à la Bourse et on veut faire des projets d'investissements importants, on a besoin d'avoir un 43-101, et dans ça, ils exigent d'avoir la quantité exacte de résidus miniers, si le résidu minier est notre matière première.

Donc, de ça, j'ai huit mines qui totalisent 413 millions dans la région de Thetford Mines.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que...

M. GUY BÉRARD :

Ça fait que ça, ce n'est pas un estimé, c'est une réalité.

LE PRÉSIDENT :

Je pourrais vous demander de déposer un document là-dessus?

M. GUY BÉRARD :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Alors, poursuivez, j'attends votre question, là.

M. GUY BÉRARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse, je voulais, en fait... vous me donniez l'occasion d'aller chercher cette information. Au-delà des approximations, mais de toute évidence, ce n'est pas possible, sauf ce chiffre-là, mais qui touche seulement...

M. GUY BÉRARD :

La région de Thetford Mines.

LE PRÉSIDENT :

... la région de Thetford Mines.

M. GUY BÉRARD :

La deuxième partie de ça, c'est que plus de 75 % du milieu urbain de Thetford est à l'intérieur de 1 000 mètres des haldes de toutes ces mines-là. Ça, ça inclut les hôpitaux, les écoles, les maisons.

L'autre certitude, c'est que ces haldes ne disparaîtront pas toutes seules. Nous pouvons exploiter nos résidus miniers sans mettre à risque la santé des... de la population et des travailleurs, nous en sommes convaincus, avec les technologies d'aujourd'hui, et nous pourrions créer des emplois payants et de qualité.

Ma question, maintenant, c'est : je comprends que c'est probablement votre mandat, mais j'aimerais demander aux divers ministères s'ils auraient ou auront la volonté de travailler tous ensemble, avec nous, à réduire les incertitudes, au lieu de certifier les peurs, à minimiser les risques envers la population, tout en restaurant de façon permanente les sites miniers avec des projets contrôlés

conjointement, et de valorisation de résidus miniers, et planifier une solution finale novatrice pour l'ensemble de la région?

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « avec nous », c'est avec qui?

M. GUY BÉRARD :

Avec les gens locaux. Donc, avec les industries, avec la Ville, avec les gens qui ne sont pas du ministère, mais qui vivent dans la région.

LE PRÉSIDENT :

Et de votre côté, est-ce que vous avez déjà enclenché des démarches auprès d'un ou des ministères pour faire une démarche conjointe ou examiner le dossier avec eux?

M. GUY BÉRARD :

Ça fait partie des propositions de notre mémoire. Nous n'avons pas fait ce genre de démarches à ce *stage-ci*.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vais faire un tour rapide, voir jusqu'à quel point il y a une réceptivité.

M. GUY BÉRARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'abord, docteur Jalbert, pour le ministère de la Santé?

M. YVES JALBERT :

En fait, je crois que c'est déjà commencé depuis la semaine passée.

M. GUY BÉRARD :

C'est merveilleux, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Monsieur Weber, pour la CNESST?

M. DONALD BOUTIN :

Oui. Nous, c'est déjà inscrit dans notre rapport, hein, qu'on souhaite, dans un cadre de valorisation, qu'on puisse travailler justement en amont ou avec les gens concernés pour au moins leur présenter les exigences et tout ça, pour ne pas arriver avec des surprises ou des mauvaises surprises et après ça être en problème avec la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, la demande devrait être adressée à qui, à la CNESST?

M. DONALD BOUTIN :

En fait, ça pourrait être adressé à la direction régionale, une demande d'assistance, ce qu'on fait parfois pour toutes sortes de raisons, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Pour le ministère de... -- merci. Pour le ministère de l'Environnement, monsieur Walsh?

M. PIERRE WALSH :

Oui. La question était très générale, et on l'a abordée dès notre présentation. Le ministère est favorable à la valorisation des résidus miniers, en autant que les conditions de sécurité de la population, des travailleurs, et la protection de l'environnement soient assurées. Donc, c'est certain que la présentation, monsieur Bérard, on est tout à fait pour.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le ministère serait prêt à collaborer également?

M. PIERRE WALSH :

On est ici pour ça, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

O.K., parfait.

Le MAMH?

M. SIMON CASTONGUAY :

Vous le verrez demain dans la présentation, aussi, pour ce qui est de la position de...

LE PRÉSIDENT :

Mais donnez-nous un avant-goût, quand même.

M. SIMON CASTONGUAY :

Mais oui, il n'y a aucun problème. En fait, je pense, au niveau du milieu municipal, c'est un peu là notre préoccupation, de les impliquer dans ce genre de démarches là, donc ça répond... je pense, ça répond à la démarche... à la demande de monsieur, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. SIMON CASTONGUAY :

Notre ministère est un ministère beaucoup de concertation, je pense que c'est dans notre nature de participer à ce genre de démarches.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Le MERN?

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Oui. Christine Fournier. Alors, du côté du MERN, c'est un appui à la réalisation des projets d'utilisation des résidus miniers qui proviennent des anciennes mines d'amiante. Dans le cadre du développement économique des régions, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est oui?

Mme CHRISTINE FOURNIER :

C'est oui. C'est oui, hein.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Je ne demanderai pas au MTQ, à moins que vous souhaiteriez également... Et puis pour... Oui?

M. GUY BERGERON :

Bon. Oui, toutes ces matières-là...

LE PRÉSIDENT :

Allez, monsieur.

M. GUY BERGERON :

Toutes ces matières-là, elles vont bouger, elles vont se déplacer. S'il y a des besoins particuliers en transport, il faut les identifier. Il y a des routes qui peuvent être surchargées, il y a des... comment ces matières-là vont toutes se déplacer, c'est quand même un impact, ça aussi. Le ministère est là pour ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre enthousiasme.

Madame Pépin?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Bien, comme je viens de faire la présentation, nous autres, le développement économique, c'est important, que ce soit les directions régionales qui sont déjà très impliquées, là, mes collègues dans les deux directions. Donc, c'est certain qu'on est là, on est en appui.

LE PRÉSIDENT :

Je ne pense pas qu'il faille interpeller Environnement Canada dans ce cas-ci?

M. GUY BÉRARD :

Non, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

Je vous remercie infiniment.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez votre réponse?

M. GUY BÉRARD :

Oui, tout à fait, merci. Puis vous m'en voyez ravi, parce que depuis le début de la commission, je remarque que parfois nous avons l'impression qu'ils travaillent en silo, et puis si on peut juste travailler ensemble pour arriver à une fin puis arrêter de prendre des mesures pour trouver des solutions plutôt que pour prouver que ça ne peut pas se réaliser, je pense que tout le monde va être gagnant.

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

Monsieur Sylvain Pilon.

M. SYLVAIN PILON

M. SYLVAIN PILON :

Oui, oui. Bonjour -- bonsoir. Et là, je ne sais pas si c'est tous les gens qui étaient là à la session plus tôt, mais malheureusement, je n'ai pas pris tellement de notes au moment où ils parlaient, mais la question m'est venue plus tard. C'est au sujet des mortalités, il y avait une version, je ne me souviens pas si c'était l'Environnement ou la CSST, ils disaient : « Il n'y a quasiment personne qui en meurt », puis un nôtre qui nous a dit : « Bien, c'est un des produits les plus mortels. » Ça fait que je ne sais pas s'il y aurait quelqu'un qui pourrait dire un petit peu, éclairer comment qu'il peut y avoir des extrêmes comme ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je pense qu'il faut d'abord distinguer entre les travailleurs et la population.

M. SYLVAIN PILON :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Je vais d'abord demander l'information pour les travailleurs...

M. SYLVAIN PILON :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

... et ensuite pour la population.

Donc, monsieur Weber, vous nous avez... je sais que vous nous avez déjà indiqué le nombre de

lésions et de décès par année chez les travailleurs. Peut-être pourriez-vous les répéter?

M. JAMIE POCH WEBER :

Bien, on est... pour l'année 2018, on est à 135 décès pour des... qui sont liés à l'amiante, puis on est à...

M. SYLVAIN PILON :

Travailleurs?

LE PRÉSIDENT :

Non, toujours... la CNESST ne présente les données que pour les travailleurs.

M. JAMIE POCH WEBER :

Les travailleurs, oui.

M. SYLVAIN PILON :

O.K., oui.

M. JAMIE POCH WEBER :

Puis 234 maladies professionnelles liées à l'amiante. C'est pour l'année 2016, c'est l'année la plus récente qu'on a en ce moment. Puis c'est...

LE PRÉSIDENT :

Dans le rapport... dans le rapport de la CNESST -- que vous pouvez voir soit dans les centres de consultation ou sur le site web -- je vous les donne en rafale parce que je me suis fait un tableau synthèse très caricatural, là. Pour les lésions : 2012, 248 lésions; 2013, 226; 2014, 260; 2015, 247, et 2016, 234. Donc, on peut considérer que c'est relativement stable.

Pour les décès : 2014, 94; 2015, 118; 2016, 121; 2017, 145; et 2018, comme l'a dit monsieur Weber, 135. Donc, c'est tiré de leur rapport.

Maintenant, ça, c'est pour les travailleurs.

M. SYLVAIN PILON :

Travailleurs, oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour la population en général, docteur Jalbert, nous avons évoqué ce matin, à partir de chiffres que vous nous aviez donnés, certaines informations. Peut-être que vous pourriez les présenter?

M. YVES JALBERT :

Oui. Il y a là-dedans des petits nombres qui nous obligent à garder un niveau de confidentialité. Pour les cas d'amiantose, d'origine... ce qu'on qualifie d'origine environnementale, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018, nous avons, pour les maladies à déclaration obligatoire, moins de cinq cas au Québec, pour amiantose. Pour mésothéliome, on est à 23 cas, pour la même période, dans tout le Québec.

LE PRÉSIDENT :

Pour le Québec.

M. SYLVAIN PILON :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon?

M. SYLVAIN PILON:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci à vous.

Monsieur Serge Boilard.

M. PIERRE LAROCHE

M. PIERRE LAROCHE :

Pour l'instant, est-ce que je peux m'appeler Serge Boilard, même si mon nom est Pierre Laroche? Monsieur n'est plus capable de parler.

LE PRÉSIDENT :

Ah!

M. PIERRE LAROCHE :

Il a... il est comme...

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous prenez sa place?

M. PIERRE LAROCHE :

Il est comme le barde d'Astérix.

LE PRÉSIDENT :

Donc, juste répéter votre nom au micro pour la sténotypie, s'il vous plaît.

M. PIERRE LAROCHE :

Oui, Pierre Laroche, substitut pour monsieur Boilard.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. PIERRE LAROCHE :

Il s'excuse parce que extinction de voix.

Dans le rapport sectoriel de la CNESST, il est mentionné qu'en 2018 -- on vient d'en parler -- 135 travailleurs sont décédés de maladies reliées à l'amiante. Pouvez-vous nous dire combien de ces travailleurs sont décédés suite à une exposition? Si c'est possible de le fragmenter : A, par la chrysotile; B, crocidolite; C, amosite; D, actinolite; et E, trémolite, si ça existe.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Weber, est-ce que c'est possible de faire la distinction?

M. JAMIE POCH WEBER :

On va poser la question. J'inviterais madame Christine Tardif.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Donc, malheureusement, je ne crois pas que cette donnée soit disponible à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que sous l'angle analytique, ça peut se faire?

Mme CHRISTINE TARDIF :

D'après moi, non, parce que... dans le fond, lors de l'indemnisation, c'est les travailleurs qui apportent la preuve de leur exposition professionnelle. Donc, voir jusqu'à... demander ce niveau de preuve très, très scientifique, au niveau des distinctions de l'amiante, ça peut être une preuve qui est très difficile pour les travailleurs à apporter.

LE PRÉSIDENT :

Mais, en fait, là, on parle de décès?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que vous analysez, ce sont des tissus pulmonaires, je présume?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce sont des biopsies qui vous permettent de les faire. Est-ce que la méthode de... les méthodes dont on a parlé ce matin, la microscopie électronique en transmission ou la MOCP permet de distinguer les fibres entre elles, est-ce qu'elles ont des caractéristiques différentes?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Je ne pourrais pas répondre à la question, parce que lorsque... il y a une procédure particulière dans les cas de maladies professionnelles pulmonaires, donc les réclamations avec parfois les tissus, les prélèvements, sont envoyées donc au Comité des maladies professionnelles pulmonaires, qui peut faire des demandes d'analyses minéralogiques justement sur ces biopsies-là. Donc, c'est vraiment le comité d'experts qui analyse la preuve médicale, et par la suite, la commission est liée à leurs conclusions, aux fins de rendre des décisions d'admissibilité.

LE PRÉSIDENT :

Si j'ai bien compris, en fait, il y a trois pneumologues, un groupe de trois pneumologues qui vont statuer là-dessus?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Il y a deux... bien, c'est en deux étapes. Donc, premièrement, le travailleur est référé -- le dossier du travailleur est référé au Comité des maladies professionnelles pulmonaires. Par la suite, il est référé au comité spécial des présidents qui est composé de trois présidents des comités... des CMPP, sûrement le Comité des maladies professionnelles pulmonaires.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Et on est lié aux conclusions du comité spécial des présidents.

LE PRÉSIDENT :

Et si... évidemment, le travailleur... Qui présente la demande d'indemnisation? Ce n'est certainement pas le travailleur, puisqu'il est décédé, donc ça serait un membre de la famille?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Ça serait ses bénéficiaires, donc ça...

LE PRÉSIDENT :

Ça serait ses bénéficiaires?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Et si les bénéficiaires veulent contester la décision de la CNESST, comment on procède?

Mme CHRISTINE TARDIF :

À partir du moment où est-ce qu'ils ont la décision d'admissibilité en main, ils ont 30 jours pour faire une demande de révision. Donc, ils peuvent le faire par écrit ou via notre site Internet. Donc, c'est très simple, c'est un petit formulaire. Par la suite, lorsque la décision de la révision administrative est rendue, ils peuvent également la contester dans les 45 jours auprès du Tribunal administratif du travail.

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que vous faites pour la révision?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Lors de la révision, les bénéficiaires, dans ce cas-ci, puisque c'est des indemnités de décès, les réviseurs communiquent avec la personne qui a contesté la décision pour obtenir leurs observations, et ils font une réévaluation de la preuve puis ils rendent une nouvelle décision.

LE PRÉSIDENT :

Combien de fois la décision est renversée?

Mme CHRISTINE TARDIF :

J'ai les chiffres, mais ils sont à mon ordinateur un petit peu plus loin, ça fait que je pourrais vous les transmettre un peu plus tard dans la soirée.

LE PRÉSIDENT :

Hum...

Mme CHRISTINE TARDIF :

Ou si... tout de suite?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de les avoir maintenant?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Certainement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Puis peut-être que je vais continuer avec monsieur Weber.

Monsieur Weber, sur quels critères se basent les pneumologues pour asseoir leur décision, ou le comité, là, c'est comme vous voulez, là? J'imagine qu'il y a un certain nombre de critères?

M. JAMIE POCH WEBER :

Je... je ferais appel à monsieur... au docteur Serge Lafrance pour ça, si madame Christine ne peut pas répondre.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Pourriez-vous répéter la question?

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez répondre à la deuxième question?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

La deuxième question, c'est : sur quels critères se basent finalement les pneumologues pour déterminer si oui ou non la personne est décédée à cause de son exposition à l'amiante?

Mme CHRISTINE TARDIF :

En fait, la détermination de la cause... eux, ils doivent se prononcer sur le diagnostic de la personne... l'analyse de la relation entre le décès et la maladie professionnelle, elle appartient à la commission.

LE PRÉSIDENT :

Mais sur quels critères la commission se base?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Elle vient déterminer si la cause... bien, enfin, la maladie professionnelle, si elle a été déterminée, est la cause prépondérante du décès. Donc, il peut y avoir plusieurs preuves qui sont apportées à l'effet d'appuyer cette relation-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas de critères prédéfinis?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Non.

LE PRÉSIDENT :

C'est à la pièce?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Bien, c'est l'analyse de la preuve qui est amenée au dossier, qui se base sur les faits propres à chaque réclamation, donc la preuve médicale et les preuves de l'exposition.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et combien de demandes vous recevez annuellement?

Mme CHRISTINE TARDIF :

De réclamations de décès?

LE PRÉSIDENT :

En moyenne, oui.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Ça, je ne pourrais pas vous dire, il faudrait que je fasse des vérifications.

LE PRÉSIDENT :

Et quel est le pourcentage d'acceptées et de refusées?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Il faudrait que je regarde également. Je pourrai vous avoir les données.

LE PRÉSIDENT :

O.K. J'apprécierais.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Pas de problème. Je vous reviens dans quelques petites secondes, là, par rapport à la première question sur les renversements au niveau de la décision de la révision administrative.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

En attendant, je poserais une question, et là, j'interpelle soit le ministère... MERN, soit MEI ou soit MELCC. J'ai entendu ce soir puis, bon, depuis la semaine dernière, là, que l'industrie a maintenant des moyens sécuritaires de faire la valorisation des résidus miniers amiantés. Je serais curieux de savoir, là, la pelle mécanique qui va chercher des résidus dans la halde, sur la halde, là, comment on fait pour protéger le travailleur et pour empêcher aussi que des fibres soient relâchées dans l'air? Donc, j'imagine qu'un ministère pourrait me répondre sur les... Ça, c'est une des premières choses qui me vient à l'esprit, là, parce que j'imagine qu'il y a tout un... il y a plusieurs étapes jusqu'à l'usine, mais pour l'instant, si on y va avec cette première étape-là, là, comment c'est contrôlé, ça? Parce que, bon, madame Pépin l'a mentionné, monsieur... tout à l'heure, un intervenant l'a mentionné, donc j'imagine que quelqu'un pourrait répondre à cette question-là?

Mme KARINE DALLAIRE :

Veux-tu que j'e aille?

LE COMMISSAIRE :

Ou peut-être même la CNESST, oui. Non?

Mme KARINE DALLAIRE :

Bien, on peut... O.K.

LE COMMISSAIRE :

C'est vrai, c'est vrai.

M. DONALD BOUTIN :

Parce que la question, c'est en lien avec une activité, c'est ça, avec un chargement d'un camion, puis on parle d'un chargeur sur roues. Écoutez, ça, c'est une activité. On pourrait penser à bien d'autres choses, hein, fermer, vis sans fin, et tout ça. Mais si on parle de cette activité-là, et puis tout dépendamment également où est-ce qu'on est, hein, si on est dans un établissement, donc un site avec des installations, à ce moment-là, c'est le RSST qui s'applique. Donc, comment qu'on pourrait faire pour évaluer le risque à la santé? Bien, écoutez, par rapport au RSST, on a une évaluation environnementale à faire, donc une mesure des concentrations dans l'air, ce à quoi le travailleur serait exposé, et... par rapport à ça, et on doit aussi comprendre qu'on avait mentionné que le code pourrait s'appliquer également. Donc, il pourrait arriver aussi qu'on a une protection respiratoire à utiliser en plus.

Une fois que le travailleur est dans la halde, maintenant il est exposé aux poussières d'amiante. Une fois exposé aux poussières d'amiante, il y a des mesures préventives qui s'appliquent, et ça lui prend un vêtement de protection, entre autres. Il faut normalement abattre le plus possible les poussières, donc on doit contrôler les poussières, hein, pour toujours avoir une exposition minimale. Une fois...

LE COMMISSAIRE :

Avec de l'eau ou?

M. DONALD BOUTIN :

Oui, bien, ça serait ça, un jet d'eau, donc... Mais la réglementation, elle mentionne de mouiller en profondeur. Vous comprendrez que ça, c'est applicable sur un calorifuge, du calorifuge, mais si on parle de manipulation de plusieurs tonnes de résidus, on ne peut pas mouiller en profondeur, bon. Ça fait qu'il y a des choses comme ça qui sont, hein, à évaluer, mais on peut toujours optimiser le procédé.

Par la suite, le travailleur, qu'est-ce qu'il doit faire? Bien, finalement, il doit sortir de son chargeur sur roues. Donc, il doit se diriger à ce moment-là vers une unité de décontamination, donc qui est obligatoire pour un établissement également, comme en chantier à risque élevé. Donc, il doit rentrer dans un vestiaire sale, se déshabiller, se dévêtir, tout ça, se nettoyer, jeter des vêtements, aller dans la douche, et après ça aller dans un vestiaire propre, pour pouvoir prendre ses vêtements de ville.

Donc, en gros, ça serait un peu ça. Il y aurait une évaluation par année minimalement. Si on

dépasse la norme, on verrait à avoir... à diminuer davantage le niveau d'exposition, mais comme je vous dis la protection respiratoire, nous, c'est toujours d'accroître le plus possible la protection du travailleur.

Ça fait que, après ça, bien, par rapport à ça également, il y aurait... si c'est un groupe prioritaire, à ce moment-là il serait assujéti au programme de prévention, il serait assujéti aussi au programme de santé, donc toute la façon à ce moment-là au niveau du programme de contrôler ça, les mesures préventives pour s'assurer que les méthodes vont être bien respectées et tout ça, la formation des travailleurs, hein, sur les risques à la santé, notamment. Donc, ça aussi, il faudrait que l'employeur s'assure de ça.

Écoutez, ça peut être juste pour cette partie-là.

LE COMMISSAIRE :

C'est quand même intéressant parce que, bon, ça permet, là, de visualiser un peu comment ça se passe, et puis peut-être du côté du MELCC, bon, là, il y a les travailleurs, et vous avez répondu très clairement à ma question, mais après ça, il y a la remise en circulation des fibres d'amiante dans l'air. Donc, est-ce que le MELCC a déjà prévu des exigences pour la valorisation des résidus amiantés à ce niveau-là?

M. PIERRE WALSH :

Il y a différentes techniques, là, pour réduire les émissions de poussières lorsqu'on travaille sur des haldes sur d'autres... d'autres minerais qui sont... À Québec, on a vu des canons à eau qui ont été installés sur des tas de minerai de fer pour diminuer les émissions de poussières. Dans un cas qui nous intéresse, sur les résidus miniers, le ministère demande l'installation d'un dôme au-dessus de la région, du secteur où vont se faire les extractions, avec possiblement un soutirage d'air, là. À l'intérieur du dôme il y a un traitement. Ça, je ne peux pas vous donner tous les détails.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire à pression négative?

M. PIERRE WALSH :

Oui, c'est ce que je veux dire, oui. Donc, il y a différentes techniques, et puis elles vont être augmentées au fur et à mesure que le substrat est toxique ou la matière est toxique.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi...

LA COMMISSAIRE :

Justement, j'aimerais compléter. Vous avez quand même certains règlements, le Règlement sur la qualité de l'atmosphère...

M. PIERRE WALSH :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... le Règlement sur l'assainissement également, il y a certaines dispositions, est-ce que ça s'applique à ces activités-là? Si je regarde, par exemple, là, pour le Règlement de l'assainissement de l'atmosphère, il y a l'article 12 : « Les normes applicables aux émissions diffuses de particules », et cetera, toute la section sur l'industrie de l'amiante, est-ce que ça s'applique dans les projets de valorisation ou pas? Donc, parlez-nous de ces deux règlements-là et de leur application justement par rapport à la manipulation des résidus.

M. PIERRE WALSH :

Oui, certainement. Ça s'applique, ils sont en force. Comme je vous ai dit lorsque je parlais du... des normes qui sont actuellement dans le RAA, c'est des normes qui n'ont pas été révisées, ce sont les anciennes normes qui étaient dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, donc des normes de... un certain nombre de fibres, c'était deux fibres par ml, je pense, et puis aussi des normes de poussières visibles lorsqu'il y a déplacement. Ces normes s'appliquent toujours, mais je pense que c'est les normes de premier niveau, alors je pense qu'on va pousser davantage les demandes lorsque vient le temps de travailler sur des déchets ou des matières qui contiennent de l'amiante.

LA COMMISSAIRE :

Qu'est-ce que vous voulez dire par « des normes de premier niveau »?

M. PIERRE WALSH :

Bien, c'est des normes de base qui vont s'appliquer pour des particules, sauf je parle bien sûr il y avait des normes spécifiques à l'amiante qui sont dans le RAA, mais pour le reste, pour les particules,

ce sont des normes de base, un peu, et on va peut-être aller plus loin lorsqu'on va parler de matériel qui contient de l'amiante.

Je vous ai parlé du dôme, là, ce n'est pas quelque chose de standard, là, c'est des choses qui vont être déterminées ou développées à la pièce pour ces cas précis là.

LA COMMISSAIRE :

Puis comment est-ce qu'on mesure, justement, par rapport à l'émission de poussière, là, les normes de base, comme vous dites, c'est visuel à... pas de poussière à deux mètres? Comment est-ce que vous... deux mètres du point d'émission. Comment est-ce que vous mesurez?

M. PIERRE WALSH :

Oui. Bon, on tombe au niveau des techniques de mesure des émissions, et je suis moins spécialiste à ce niveau-là.

Quand on parle de pas de poussière visible à deux mètres, je pense que ce n'est pas de poussière visible, donc c'est des observations qui sont faites sur le terrain, là.

LA COMMISSAIRE :

Donc, à l'oeil nu?

M. PIERRE WALSH :

Je pense que oui, oui.

M. GUY BERGERON :

Oui, Guy Bergeron, Transports Québec. Dans le cadre de la reconfiguration de la route 112 entre Thetford Mines et Saint-Joseph-de-Coleraine, les travaux entre 2013 et 2015, il y a plus de 725 000 mètres cubes de haldes qui ont été déplacés, donc il y a des précautions qui ont été prises pour minimiser les impacts sur les travailleurs ainsi que les poussières dans l'atmosphère. Il y a un suivi rigoureux qui a été fait, une étude, comme monsieur hier du ministère, mon collègue qui a présenté, qui a représenté des coûts de près de plus de 400 000 \$, là, pour faire des études. À mon avis, cette étude-là devient une bonne référence de qu'est-ce qui pourrait se passer si on bouge une grande quantité, on déplace une grande quantité de haldes dans à un contexte très similaire, au même endroit, avec des précautions appliquées par les mêmes... les mêmes règles, parce que tous les points qui sont discutés ici ont été discutés pour les travaux de la 112, pour des raisons différentes, mais il y avait

quand même déplacement d'un même matériau. Alors, cette étude-là qui a été déposée par le ministère de l'Environnement, ils en font référence, en tout cas, dans leur rapport, à mon avis, c'est une bonne référence qui est récente et qui comporte toutes les méthodes d'analyse, là, qui ont été discutées, là.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

Juste pour clarifier -- excusez-moi, monsieur Zayed -- lorsque vous déplacez justement tous ces minerais qui contiennent de l'amiante, est-ce que vous devez respecter le Règlement fédéral sur le transport des matières dangereuses? Est-ce que, pour vous, vous considérez que c'est une matière dangereuse, donc... s'il n'y a pas de liant, là, parce que là, je comprends, là, que quand il y a du liant, ce n'est plus friable, à ce moment-là, c'est exclu, là, de ce règlement fédéral là, mais pour vous, pour le transport, comment est-ce que vous considérez cette matière-là?

M. GUY BERGERON :

Dans le cadre de la 112, je ne le sais pas, je ne le sais pas dans quel cadre ça a été fait parce que les déplacements étaient très ciblés sur des sites, des sites miniers, alors je ne sais pas si le règlement s'appliquait de la même façon, mais on pourrait facilement trouver la réponse, là, ça serait quelque chose... O.K.?

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je ne veux pas rentrer vraiment dans la cuisine, mais est-ce que l'exigence d'un dôme pourrait faire en sorte, monsieur Weber, d'accroître... bien sûr probablement de réduire l'exposition des populations environnantes, mais d'accroître l'exposition potentielle -- je dis bien « potentielle » -- des travailleurs?

M. JAMIE POCH WEBER :

De fait, dans les travaux de chantier de construction, on utilise... pour faire des travaux d'amiante, on utilise normalement une enceinte pour confiner le travail, parce qu'il y a d'autres travailleurs qui peuvent être alentour ou d'autres personnes qui ne sont pas du milieu de la construction et qui peuvent

être alentour, donc on veut limiter les poussières à la zone de travail. Puis il y a un système de ventilation par extraction, là, qui crée une pression négative...

LE PRÉSIDENT :

Bien, de filtration, j'imagine?

M. JAMIE POCH WEBER :

Avec un filtre HEPA, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JAMIE POCH WEBER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci.

Donc, je reviens vers vous, madame.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui. Donc, en 2018, pour les... il y a eu 109 demandes de révision des décisions d'admissibilité, dont 76 ont été maintenues, donc environ 70 %; 8 ont été changées, donc en tout ou en partie...

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire, « changées »?

Mme CHRISTINE TARDIF :

« Changé », ça veut dire que la décision, elle peut être renversée, donc on parle d'une réclamation qui a été acceptée qui peut être refusée...

LE PRÉSIDENT :

Refusée.

Mme CHRISTINE TARDIF :

... ou, à l'inverse, une réclamation qui avait été initialement refusée qui est maintenant acceptée, ou des changements des fois dans la décision.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça peut être l'inverse?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui, parce que dans le fond, lorsqu'une décision est rendue à la commission, il y a deux parties, il y a le travailleur et l'employeur...

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

Mme CHRISTINE TARDIF :

... et les deux peuvent en demander la révision.

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends, mais une demande qui est acceptée...

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ne va pas être contestée?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Elle pourrait être contestée par l'employeur.

LE PRÉSIDENT :

Par qui? Ah! par l'employeur?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Par l'employeur.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CHRISTINE TARDIF:

Voilà. Et donc, si je poursuis, il y a eu 11 désistements, donc la personne qui a demandé la révision l'a retirée, et il y a 14 autres décisions qui rentrent dans la catégorie « autres », c'est-à-dire que la réclamation... la demande de révision a pu être considérée irrecevable.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu des cas où, dans l'analyse, il y a eu constat que les fibres finalement qu'on retrouve dans les poumons ne sont pas des fibres d'amiante?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Si ce ne sont pas des fibres d'amiante, à ce moment-là il faudrait voir quelles étaient les conclusions médicales du CSP.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je vous le demande : si ça a pu arriver?

Mme CHRISTINE TARDIF :

J' imagine que ça peut arriver, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous... pour ces travailleurs-là, vous retracez tout l'historique de travail?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour chacun d'eux, dans l'analyse du dossier?

Mme CHRISTINE TARDIF :

C'est au travailleur de faire la démonstration, donc on peut l'accompagner dans cette démonstration-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais la démonstration, donc elle n'est pas... elle n'est pas formalisée?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Elle est formalisée, dans le sens que le travailleur qui soumet une réclamation doit fournir l'historique professionnel, et on a des formulaires prévus à cet effet pour l'accompagner, pour aller chercher les informations dont on a besoin. D'ailleurs, une copie de ces formulaires-là pourrait vous être fournie à titre informatif.

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'apprécierais, parce que je suis convaincu qu'on retrouverait plusieurs des critères que je demande.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Parfait, pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Voilà. Ça va, monsieur? Merci.

M. PIERRE LAROCHE :

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

Oui, docteur Jalbert?

M. YVES JALBERT :

Concernant la question sur le type de fibres qui a pu causer la mortalité, monsieur Adib aurait un complément pour monsieur Laroche, je crois.

M. GEORGES ADIB :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir.

M. GEORGES ADIB :

En fait, pour pouvoir répondre à monsieur, on s'est basé un peu sur l'étude de biométrie qu'on avait faite dans les années -- en 2009. En fait, c'est un petit échantillon de travailleurs pour lequel le CSMPP n'avait pas pu établir un lien clair entre l'exposition et la maladie, et donc, du coup, ils ont demandé un indice du contenu pulmonaire de ces travailleurs-là. Donc, c'est un petit échantillon, 123, on est loin de pouvoir établir la représentativité pour l'ensemble des travailleurs qui ont eu une maladie reliée à l'amiante, mais quand même.

Alors, sur ces 123 travailleurs-là, on avait dit, à l'époque, quand on avait fait l'analyse, qu'il y avait près de 54 % de ces travailleurs qui ont au moins trois ou quatre types de fibres dans leurs poumons. Alors, bien sûr, dépendamment du secteur d'activités où ils sont, ce rapport-là, il est changeant un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, monsieur Adib.

M. GEORGES ADIB:

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Trois, quatre fibres, est-ce que ça peut être trois, quatre fibres d'amiante?

M. GEORGES ADIB :

Non, bien, je veux dire, de types d'amiante, pas en termes de compte...

LE PRÉSIDENT :

De types d'amiante?

M. GEORGES ADIB :

De types d'amiante.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, c'est de l'amiante...

M. GEORGES ADIB :

Ça veut dire : chrysotile, amosite, crocidolite, trémolite.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Mais ça reste de l'amiante?

M. GEORGES ADIB :

Ça reste de l'amiante.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GEORGES ADIB :

Et comme je disais, donc, dépendamment des secteurs d'activités, ça peut être des rapports qui sont différents. Par exemple, si je prends un exemple comme ça, ceux qui sont -- qui avaient une amiantose, donc on en avait 38 sur les 123, eux, ils avaient plus de chrysotile et de trémolite dans leurs poumons. Si je prends les gens de... en contrepartie, les mêmes personnes qui souffrent d'amiantose, mais qui travaillaient, par exemple, dans la construction ou dans l'entretien, réparation, bien eux, ils avaient à peu près les mêmes proportions en termes de fibres, que ça soit amosite, crocidolite, trémolite ou chrysotile. Donc, on voit que le secteur d'activités, ou bien aussi le métier que vous exercez. Donc, on voit que 34 % qui avaient exercé des métiers dans les mines d'amiante avaient plus de chrysotile ou de trémolite, comparé à des gens qui ont travaillé dans la construction, c'était 34 versus 20 % ou 15 %.

Alors, vous voyez, ça peut varier, mais juste pour dire qu'il n'y a pas... le chiffre exact pour un travailleur qui avait un seul type de fibres dans ses poumons, là, encore une fois, c'est un petit échantillon, on en avait 7 % qui avaient un seul type de fibres.

LE PRÉSIDENT :

Lequel?

M. GEORGES ADIB :

Bien, en fait, c'est soit amosite, soit chrysotile, soit trémolite. Mais les autres avaient tous... 85 %, en fait, 85 % avaient des... présentaient du chrysotile; 76 % présentaient de la trémolite; 64 % de l'amosite; et 43 % de la crocidolite, mais en mélange, là. Mais je vous donne l'idée. C'est-à-dire, en majorité, à 85 %, le chrysotile était présent dans la plupart des poumons des travailleurs.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la question de densité des fibres dans les poumons est importante?

M. GEORGES ADIB :

Bien, c'est-à-dire, l'analyse des laboratoires, ils sortent une concentration, en moyenne géométrique par milligramme de tissus, de tissus pulmonaires, et ils font une comparaison à des populations de référence qui ne sont pas supposées être exposées à de l'amiante. Du coup, ils peuvent déterminer si ces gens-là avaient une surexposition ou... ça donne une idée un peu de leur exposition.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a déjà vu dans des populations témoins, donc non exposées, des... bien, je ne sais pas qui... quand on est une population témoin, j'imagine qu'on ne va pas se faire faire une biopsie du poumon, là, mais est-ce que ça s'est déjà fait? Je ne sais pas...

M. GEORGES ADIB :

Oui oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça s'est déjà fait, O.K., bon.

M. GEORGES ADIB :

Bien, en fait... en fait, on...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que... est-ce que, dans le groupe témoin, on peut, à quelques occasions, observer des fibres d'amiante?

M. GEORGES ADIB :

Je ne peux pas vous répondre, on n'a pas été aussi loin dans notre...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GEORGES ADIB :

Probablement il y a des études qui ont fait ce genre d'analyses là, mais nous, on s'est fié un peu à la population de base, à la population de comparaison que le laboratoire qui faisait les analyses des tissus pulmonaires utilisait pour établir justement des barèmes puis des niveaux d'exposition.

LE PRÉSIDENT :

Docteur Jalbert, je présume qu'avec des données comme celles que vous nous avez remises, par

exemple 80 % des travailleurs... 80 personnes... 80 % des travailleurs qui développent le mésothéliome de la plèvre sont des travailleurs, donc il y a un 20 % autres. Est-ce que, à votre connaissance, il y a des groupes témoins qui présentent dans leurs poumons des fibres d'amiante?

M. YVES JALBERT :

Monsieur Deshaies, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Adib.

M. PIERRE DESHAIES :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. PIERRE DESHAIES :

On pourrait probablement avoir les chiffres, je ne l'ai pas sous la main en ce moment, mais à ma connaissance, puisque les pneumologues des comités spéciaux, les MADO qu'on a, souvent, ça provient des diagnostics que font les pneumologues. Parfois, on a l'analyse de biométrie, et on voit qu'ils comparent avec une population de référence faite par monsieur Dufresne, là, qui est bien connu. Donc, ce serait probablement... je ne sais pas si la CNESST a ce document-là, mais on pourrait essayer de le trouver.

À ma connaissance, la population de référence qui est utilisée, on retrouve une certaine quantité de fibres d'amiante, même dans la population de référence. Cependant, à ma connaissance, ça a été fait sur des populations de Sherbrooke à l'époque, possiblement de zones où il y avait déjà de l'activité minière, donc c'est sous réserve, là. Est-ce qu'il y a des populations de référence sans amiante du tout, du tout? Ça, je ne pourrais pas vous le dire. Mais la population de référence utilisée au Québec, à ma connaissance, par les pneumologues, on pourrait avoir les chiffres, mais évidemment, c'est en quantité beaucoup moindre.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'on pourrait... si, mettons, ce que vous dites est exact, que c'est une population de

référence, un groupe témoin de Sherbrooke où il y a de l'activité minière, est-ce que ça devient vraiment un groupe témoin?

M. PIERRE DESHAIES :

La question est excellente. Je crois qu'il faudrait poser la question aux pneumologues qui utilisent, et possiblement aux experts, là, qui ont créé cette population de référence là, mais...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça va, je vous le demandais. O.K. C'est bon.

M. PIERRE DESHAIES :

Docteur Dufresne, je crois, qui... qui est à...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, c'est monsieur André Dufresne.

M. PIERRE DESHAIES :

Oui, c'est ça.

LE COMMISSAIRE :

Il y a monsieur Adib qui voudrait parler.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Adib, oui? En fait, il devrait... normalement, c'est monsieur -- docteur Jalbert qui doit me le...

LE COMMISSAIRE :

Ah! C'est vrai. Excuse-moi.

M. GEORGES ADIB :

Désolé, l'étude était un peu loin dans mon esprit. C'est que dans notre méthodologie, on a mis

des valeurs de référence européenne pour des populations qui... des contenus d'amiante, en fait, pour des populations qui pourraient être utilisées comme des populations de référence.

LE PRÉSIDENT :

Témoin, oui.

M. GEORGES ADIB :

Puis... donc, on a des chiffres, là, pour l'Allemagne ou la France ou la Belgique, la Grande-Bretagne et la Finlande.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait quoi le pourcentage?

M. GEORGES ADIB :

Bien, ça dépend. Ils ont... par exemple, en Allemagne, c'est 200 fibres par milligramme. C'est fibre par milligramme, hein, de... milligramme de tissus, là.

LE PRÉSIDENT :

Chez les témoins? Chez des...

M. GEORGES ADIB :

Oui oui, ils mettent des populations... des populations, oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais pas nécessairement de l'amiante?

M. GEORGES ADIB :

Non, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Des fibres?

M. GEORGES ADIB :

Oui. C'est...

LE PRÉSIDENT :

Et puis est-ce qu'ils précisent parmi ces fibres...

M. GEORGES ADIB :

C'est des populations de référence de travailleurs exposés...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, non, je comprends.

M. GEORGES ADIB :

... mais pas de travailleurs -- de population qui n'ont pas été exposées, mais de travailleurs qui ont été exposés à l'amiante, là.

LE PRÉSIDENT :

Oh! non non non, ce n'est pas ça.

M. GEORGES ADIB :

O.K. Ce n'est pas ça que vous cherchiez?

LE PRÉSIDENT :

Non non.

M. GEORGES ADIB :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci. Très bien.

Alors, ça va, monsieur?

M. PIERRE LAROCHE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

Madame Sylvie Berthaud.

Mme SYLVIE BERTHAUD

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Bonsoir, messieurs-dame.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, bonsoir madame.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Alors, je me posais la question : pourquoi le document PR4.6.30 a été déposé, provenant de Noranda, au ministère de l'Environnement? Si je ne suis pas hors-jeu.

LE PRÉSIDENT :

Vous me posez la question? Écoutez, je ne peux pas mémoriser toutes les cotes...

Mme SYLVIE BERTHAUD :

D'accord, donc...

LE PRÉSIDENT :

... qu'on a attribuées aux documents, là.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Donc, ça concerne le suivi environnemental à la fermeture de Magnola et auprès de... donc, vu que ça a été déposé...

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, madame.

Allez-y.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

C'est ça, vu que ça a été déposé, je me posais la question : pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

C'est donc en date de la fermeture de Magnola, et ça a été envoyé au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Et peut-être, juste pour que nous soyons clairs, la commission a demandé des rapports sectoriels à chacun des ministères...

Mme SYLVIE BERTHAUD :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

... en leur demandant de s'inscrire dans le mandat de la commission, et donc, de fournir les informations qui gravitent autour de chacun des points du mandat. Donc, ce que je peux faire...

Jamais la commission a rejeté un rapport sectoriel ou a demandé que des corrections précises soient apportées. La commission, elle fait juste recevoir les rapports tels qu'ils ont été envoyés.

Donc, vous faites référence à une annexe du rapport sectoriel du ministère de l'Environnement?

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais demander à monsieur Walsh quel est l'intérêt d'avoir ajouté cette annexe dans le rapport sectoriel.

M. PIERRE WALSH :

Est-ce qu'on pourrait préciser? Parce qu'avec le numéro, là, je n'ai pas vraiment...

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Oui, c'est ça. C'est vrai que ce serait plus facile avec le nom. On a à se retrouver, des fois.

M. PIERRE WALSH :

Avec le nom.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Je ne sais pas si j'ose aller à un point précis ou si je vais être hors-jeu?

Bon. Ça concerne... vu que les eaux étaient recyclées dans l'usine et puis qu'il y a eu fermeture, en 2003...

M. PIERRE WALSH :

Oui.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

... donc il n'y avait plus de recyclage, donc il y a eu une demande d'autorisation pour utiliser un système d'osmose, et là, ils parlent des concentrations d'organochlorés aussi, donc je me suis dit : ah!

LE PRÉSIDENT :

Ce qui serait plus simple, monsieur Walsh, c'est de vous donner l'objet, puis est-ce que ça va vous aider à trouver le document? C'est : « Demande de modification au certificat d'autorisation pour l'installation d'un système de traitement d'eau par osmose... »

M. PIERRE WALSH :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

« ... le rejet du bassin des eaux pluviales et le suivi environnemental », qui est daté... juste un instant.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Du 28 mai 2003, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

Du 27 mai 2003.

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Oui, la lettre puis... reçu le 28.

M. PIERRE WALSH :

Bien, c'est possiblement parce qu'il y avait des données sur les concentrations d'amiante qui étaient rejetées, c'est possiblement ça, à travers le document. Mais peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous vérifier et nous revenir avec la réponse?

M. PIERRE WALSH :

Oui, je vais vous revenir avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Parce que, c'est sûr, à brûle-pourpoint, vous rentrez dans le document comme ça, c'est... c'est vite fait. Donc, nous allons faire une pause dans quelques minutes, et puis vous nous reviendrez avec la réponse, d'accord?

Mme SYLVIE BERTHAUD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci à vous.

Nous allons prendre une autre personne avant la pause, et puis nous reviendrons avec vous, madame Berthaud, d'accord? Madame Gina Turgeon.

Bonsoir, madame.

Mme GINA TURGEON

Mme GINA TURGEON :

Bonsoir. Ma question, c'est : depuis la fermeture des mines en 2012, les puits et les galeries souterraines se sont remplis de différentes sources d'eau. Dans le cadre d'un potentiel d'énergie renouvelable alternative, est-ce que le ministère a analysé le potentiel de géothermie, au niveau... à même les exploitations minières et va-t-elle le permettre?

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la question est très claire, je vais d'abord l'adresser au ministère de l'Environnement. — Monsieur Walsh?

Idéalement, je voulais commencer par le ministère de l'Environnement, mais je reviendrai dans quelques instants.

Pour la première question, je vais vous laisser le temps de la... chercher la réponse pendant la pause. Alors donc, c'est...

Donc, madame Pépin?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Je vais demander à ma collègue Véronique si elle est au courant d'un projet de géothermie dans la région. Elle me fait signe que non. Donc, ça n'a pas été porté à notre attention.

LE PRÉSIDENT :

Madame soulève le potentiel d'utiliser les structures actuelles avec l'eau pour... à des fins géothermiques.

M. PIERRE WALSH :

Vas-y.

M. ALAIN BOUTIN :

Je peux tenter une réponse comme telle. On n'a pas vu de ces projets-là déposés auprès du ministère, mais il y a une entreprise de Thetford Mines qui nous en a parlé, qu'elle avait exploré ce volet-là. Société Asbestos a exploré ce volet-là avec une université, je pense.

LE PRÉSIDENT :

Et quelle a été votre réponse? Elle vous a juste informé?

M. ALAIN BOUTIN :

Il n'y a rien qui a été soumis chez nous, là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. ALAIN BOUTIN :

Elle nous a juste informés des démarches qu'elle avait faites.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous... pour savoir quoi? Elle vous a informé pour savoir votre réceptivité?

M. ALAIN BOUTIN :

Non, bien, c'était dans le cadre de discussions beaucoup plus générales, c'était dans le cadre des efforts que l'entreprise avait faits pour essayer de diversifier ou de valoriser son site comme tel. Alors, c'était une des choses qu'elle avait vérifiées.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ces puits de mine peuvent être utilisés pour la disposition des résidus?

M. ALAIN BOUTIN :

C'est une bonne question. Mais, vous voulez dire, des résidus qui ont été extraits?

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. ALAIN BOUTIN :

Oui, tout à fait, oui oui, ça peut... ça pourrait être réutilisé.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça a été déjà évoqué?

M. ALAIN BOUTIN :

Je pense que... ça dépend. Bon. Il y a des puits... il y a déjà des puits existants qui ont déjà été remplis en partie avec des résidus...

LE PRÉSIDENT :

Des résidus miniers amiantés?

M. ALAIN BOUTIN :

Des résidus miniers amiantés, excusez-moi, là, pour consolider un peu le tout. Il y a également des fosses qui ont été remplies, je pense à la mine Edith qui a été remplie avec des résidus miniers, mais ça prend des -- amiantés -- ça prend des contextes très particuliers, hein, on comprend qu'on déplace de très grandes quantités de résidus, il faut que ce soit planifié, généralement dans une optique de redéploiement de gisements ou de choses comme ça. Mais ce n'est pas nécessairement une pratique courante, là, je ne vous dis pas que ça se fait à tous les jours, là, mais ça s'est déjà fait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est souhaitable?

M. ALAIN BOUTIN :

Bien, écoutez, au niveau des fibres d'amiante, quand on... bon, évidemment, il y a toujours des précautions au niveau de la nappe phréatique, mais quand on pense que le plus grand danger, c'est la mise en suspension des fibres dans l'air...

LE PRÉSIDENT :

Suspension des fibres.

M. ALAIN BOUTIN :

... c'est sûr que d'être sous le sol ou encore les fosses des pluies se remplissent d'eau ou être en milieu aqueux, c'est une bonne façon de prévenir l'évaporation des fibres, si on veut, ou la mise en suspension des fibres d'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Puis pour le MERN, madame Dallaire?

Mme KARINE DALLAIRE :

Oui. À l'heure actuelle, c'est une pratique courante qui est même encouragée de renvoyer les résidus... pour les mines en général, parce que pour les mines d'amiante, on s'entend, là, elles ne sont pas en exploitation, mais pour les mines en général, c'est une pratique courante qui est vraiment encouragée, de pouvoir remblayer les galeries ou les fosses qui sont en fin d'utilisation, ou même en cours d'utilisation, là, le remblaiement au fur et à mesure qu'on avance, là, est quelque chose

d'extrêmement courant, là, donc...

LE PRÉSIDENT :

Et quand les fosses sont pleines, vous revégétalisez?

Mme KARINE DALLAIRE :

Ça dépend des résidus qui sont utilisés. Quand c'est des résidus qui sont à potentiel de drainage minier acide, il y a des recouvrements, mais au final, oui, quand on est dans des régions qui nous le *permet*, parce que quand on est dans des régions comme le Nunavik, où il n'y a pas de végétation qui peut... on comprend que le contexte peut être extrêmement différent. Mais oui, au final, il y a généralement un recouvrement végétal qui va être mis par-dessus les...

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que ça serait le cas ici, dans la région?

Mme KARINE DALLAIRE :

Ça pourrait être une avenue envisagée, oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis qu'est-ce qui arrive des sites qui sont orphelins, c'est-à-dire pour lesquels vous ne trouvez personne, personne qui en est propriétaire encore, est-ce que... qui... c'est vous qui en êtes responsable?

Mme KARINE DALLAIRE :

Oui. À ce moment-là, c'est... quand c'est établi, après des recherches, que ma collègue pourrait vous expliquer un petit peu plus le côté juridique qui est en arrière de ça, mais...

LE PRÉSIDENT :

Mais, en fait, ce n'est pas le côté juridique qui m'intéresse.

Mme KARINE DALLAIRE :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça intéresse ma collègue, mais...

LA COMMISSAIRE :

Oui!

Mme KARINE DALLAIRE :

Mais c'est parce qu'il faut établir vraiment... C'est quand même un élément crucial pour nous, là, mais quand effectivement...

LE PRÉSIDENT :

Non, c'était une blague...

Mme KARINE DALLAIRE :

... quand c'est... il faut que ce soit bien établi, mais à un certain moment donné, oui, les sites orphelins sont... deviennent sous la responsabilité du MERN. Puis dans les cas de l'amiante, là, on a deux sites où c'est confirmé, là, où on est responsable.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous êtes imputable aussi?

Mme KARINE DALLAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, votre collègue peut donner la réponse à ma collègue.

Mme KARINE DALLAIRE:

Vas-y. Parlez-vous, entre personnes de droit.

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Est-ce que j'ai à redire mon nom?

LE PRÉSIDENT :

Oui, en fait, c'est pour la sténotypie. Donc, c'est madame Fournier?

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Christine Fournier, oui, c'est ça. Alors... Oui, c'est quoi la question?

LE PRÉSIDENT :

Madame Dallaire, vous pouvez l'informer de ce que vous vouliez qu'elle nous dise.

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Ah! les recherches ce que l'on fait pour identifier... Bon. Alors...

LE PRÉSIDENT :

On parle des sites orphelins, madame Fournier.

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Oui. Ce qui va être bien important dans le cadre de ces recherches-là, c'est le moment où il y a eu cessation de l'exploitation, parce qu'on a des dispositions prévues dans la Loi sur les mines. Alors, lorsque l'exploitation a cessé avant le 9 mars 1995 -- et puis ça, on l'avait soulevé lors de notre présentation -- à ce moment-là, c'est l'application de l'article 232.11 de la Loi sur les mines, qui est une clause rétroactive.

Alors, qu'est-ce que ça fait, ça, cette clause rétroactive là? Ça veut dire que si on a toujours une société minière exploitante qui est connue et qui est active au Registre des entreprises du Québec, à ce moment-là, la loi prévoit que le ministère peut demander à l'exploitant de déposer un plan de restauration et d'exécuter les travaux. Il n'y a aucune garantie financière prévue par la loi. Et le ministère peut faire préparer le plan de restauration et faire exécuter les travaux aux frais de l'exploitant. Mais dans les deux cas, c'est le consentement du propriétaire privé qui est nécessaire. Si le propriétaire privé refuse qu'il y ait des travaux sur son terrain privé, bien, à ce moment-là, on ne peut pas le forcer à... à subir les... à subir ou, en tout cas, à accepter les travaux.

Toujours avant le 9 mars 1995... Puis pourquoi la date est importante? C'était la première fois qu'il y avait des dispositions prévues dans la loi pour la restauration minière, un, et dans le cas des sites miniers d'amiante du Québec, bien, la plupart se retrouvent dans cette fourchette-là, c'est-à-dire que pour l'ensemble des exploitations d'amiante, elles avaient cessé avant le 9 mars 1995. Alors, c'est ça l'important.

Alors donc, l'autre volet, on disait : bien, si la société minière exploitante est connue, mais elle est inactive, c'est-à-dire que peu importe la raison au Registre des entreprises du Québec, elle a été dissoute ou elle a été radiée, bien, à ce moment-là, l'article 232.11 de la Loi sur les mines, il est inapplicable. Le propriétaire des terres est le propriétaire de résidus miniers -- ça, c'est prévu à l'article 7 de la loi -- et, à ce moment-là, ce n'est plus la Loi sur les mines qui s'applique.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que le ministre a un pouvoir d'ordonnance?

Mme CHRISTINE FOURNIER :

Pas dans cette situation-là.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

Alors, nous prenons une pause d'une...

LA COMMISSAIRE :

Attendez.

LE PRÉSIDENT :

Ah, pardon?

LA COMMISSAIRE :

Monsieur Walsh.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Walsh?

M. PIERRE WALSH :

Oui. Bien, on peut vous donner la réponse tout de suite pour le report. Alors, c'est comme je pensais, c'était une donnée qu'on avait au niveau des rejets de fibres d'amiante... d'amiante dans l'eau de surface. Alors, dans ce chapitre qui est à la page... dans le paragraphe, je dois dire, qui est à la page 26 du document, qui traite des concentrations dans les eaux de ruissellement, alors on a des données qui proviennent du... de la demande de certificat d'autorisation, donc c'est pour ça qu'on a donné la demande d'autorisation. On a les données de métaux, et aussi, on a des données de concentration de fibres d'amiante mesurées en 2002 dans le bassin des eaux pluviales, donc le drainage des eaux pluviales sur tout le site. Là, à ce moment-là, on a des données qui avaient été prises par Noranda, et on avait... on dit là-dedans que les données ont varié de 1.6×10^7 fibres/litre à 5.6×10^7 fibres/litre. C'est la raison pour laquelle on a mis ce document en référence.

LE PRÉSIDENT :

Je pense, puisque vous répondez à la question, je vais demander à madame si ça répond.

Oui? D'accord. Merci.

Donc, nous prenons la pause d'une quinzaine de minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, avant de continuer à inviter les participants, je vous rappelle qu'hier, la commission a demandé à deux ministères, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Environnement, de travailler ensemble pour proposer à la commission sans doute une démarche d'évaluation pour établir un seuil de référence ou une concentration de référence pour la population. Ça

a été d'ailleurs repris cet après-midi par une participante. Les deux ministères se sont déjà -- ont déjà discuté ensemble et ont demandé à la commission d'être parties prenantes de ces échanges, de telle sorte que, bien sûr, la commission, ça lui fait grandement plaisir d'y participer et de l'organiser. Donc, la commission va organiser une rencontre tripartite, ministère de l'Environnement, ministère de la Santé et donc le BAPE, elle l'organisera probablement en février ou en mars et, bien sûr, la rencontre sera publique, webdiffusée, mais ne permettra pas, tout comme les rencontres sectorielles, l'intervention du public. Mais tout sera webdiffusé, et il y aura bien sûr des transcriptions.

Donc, je voulais vous en informer en primeur, et je remercie les deux ministères d'avoir accepté de participer à ce travail très exigeant, mais je pense très important, et en espérant qu'il donne des résultats tangibles.

Avant d'appeler la prochaine personne, je pense, monsieur -- docteur Jalbert voulait faire une correction?

M. YVES JALBERT :

Oui, Monsieur le président. En tout respect pour la grande rigueur à laquelle vous nous avez invités, j'aimerais que monsieur Adib vienne compléter une intervention qu'il a faite tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. YVES JALBERT :

Si vous permettez.

M. GEORGES ADIB :

Merci, Monsieur le président. La perfection n'étant pas de ce monde, je me suis trompé dans mes tableaux. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas le seul. Je me suis trompé à quelques reprises.

M. GEORGES ADIB :

Voilà. Alors, à votre question : est-ce qu'il y a une population de référence en Europe qui ne serait

pas exposée? En effet, nous avons le tableau. Quand j'ai commencé à vous donner les chiffres, je me suis un peu mêlé, mais c'est une population qui... ce sont des habitants en zone urbaine sans exposition connue à l'amiante. Bien sûr, c'est des populations qui peuvent avoir été exposées à des freins ou dans des édifices d'amiante, mais ce n'est pas des travailleurs de l'amiante, ils n'ont pas fabriqué. Pour vous donner un ordre de...

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'on retrouve...

M. GEORGES ADIB :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

On retrouve de l'amiante dans leurs poumons?

M. GEORGES ADIB :

Effectivement, effectivement, on trouve des amphiboles et du chrysotile.

Donc, pour vous donner une idée un petit peu, et en termes de comparaison par rapport à notre population de 123 qu'on a analysée, alors au niveau de l'Allemagne, on avait, par exemple, dans les tissus pulmonaires, toutes fibres confondues, donc pas de longueur, là, toutes les longueurs...

LE PRÉSIDENT :

Chez les témoins? Chez les témoins?

M. GEORGES ADIB :

Chez les témoins, chez cette population urbaine non exposée.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GEORGES ADIB :

Si je prends le cas du chrysotile uniquement, on avait, par exemple, 3 000 fibres par milligramme de chrysotile dans cette population urbaine non exposée. Notre...

LE PRÉSIDENT :

3 000 fibres de chrysotile par...

M. GEORGES ADIB :

3 000 fibres par milligramme de tissu sec pulmonaire.

LE PRÉSIDENT :

... par milligramme de tissu sec pulmonaire?

M. GEORGES ADIB :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. GEORGES ADIB :

En comparaison, par exemple, si on prend notre population à l'étude -- et puis ça, c'était la limite maximale, c'est rapporté en termes de valeur maximale, qu'est-ce qui a été observé.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. GEORGES ADIB :

Si on fait la même chose dans notre population, si je prends juste le chrysotile, alors toutes longueurs confondues, on avait 78 500 fibres par milligramme de tissu sec. Donc, vous voyez un peu l'ordre de grandeur.

Si je continue, par exemple, on avait... en Angleterre, on avait une population avec la limite supérieure, 1 500 fibres par milligramme en chrysotile. Donc, encore une fois, c'est 1 500, donc c'est la moitié de ce que je vous ai dit pour les Allemands. Puis là, bien, on est toujours en bas de ce qu'on retrouve pour nos travailleurs.

Pour les amphiboles, c'est un peu plus difficile parce qu'ils regroupent ça en amphibole total, donc la... je ne peux pas savoir si c'est de la crocidolite, de l'amosite ou la trémolite.

LE PRÉSIDENT :

Mais le 1 500 fibres, c'est toutes fibres confondues?

M. GEORGES ADIB :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. GEORGES ADIB :

1 500 fibres de chrysotile...

LE PRÉSIDENT :

Chrysotile.

M. GEORGES ADIB :

... toutes longueurs confondues.

LE PRÉSIDENT :

Ah! toutes longueurs. Mais le 3 000 fibres, c'était?

M. GEORGES ADIB :

Toutes longueurs confondues.

LE PRÉSIDENT :

Chrysotile aussi?

M. GEORGES ADIB:

Chrysotile.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GEORGES ADIB :

Les deux sont du chrysotile.

LE PRÉSIDENT :

Puis le 78 000, c'était chrysotile aussi?

M. GEORGES ADIB :

Le 78 000, c'est du chrysotile. 78 500, toute longueur confondu.

Alors, encore une fois, c'est une population de 123 travailleurs, je ne présume pas que c'est représentatif de l'ensemble des travailleurs québécois qui ont eu... qui ont été atteints de maladies reliées à l'amianté, mais c'est les seuls qui ont eu une analyse biométriologique, avec le contenu de leurs poumons en amianté.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les auteurs nous indiquent la cause de la présence de 1 500 ou de 3 000 fibres dans les poumons?

M. GEORGES ADIB :

Alors, les auteurs, dont je suis...

LE PRÉSIDENT :

Ah! vous en êtes? O.K. Est-ce que vous avez déposé ce rapport?

M. GEORGES ADIB :

Non, on n'a pas déposé, mais je vais...

LE PRÉSIDENT :

Ça serait intéressant de le déposer.

M. GEORGES ADIB :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. GEORGES ADIB :

Alors nous, on a adapté ce tableau d'une publication qui date de 1998, qui est d'un auteur, De Vuyst et compagnie... et collègues, donc on l'a adaptée puis on l'a mis dans ce tableau. Mais il n'expliquait pas nécessairement c'était quoi l'origine. Mais comme je vous dis, vu qu'on a vu plusieurs études, on peut penser que... soit que c'est ubiquitaire ou que c'est...

LE PRÉSIDENT :

Que c'est quoi?

M. GEORGES ADIB :

Euh... en tout cas...

LE PRÉSIDENT :

Ubiquitaire?

M. GEORGES ADIB :

Ubiquitaire, voilà.

LE PRÉSIDENT :

Qui se retrouve partout dans l'environnement.

M. GEORGES ADIB :

Voilà, omniprésent. Donc, soit c'est les freins, parce qu'il y a eu jusqu'à... très récemment, il y a eu des freins à base d'amiante, les garnitures étaient à base d'amiante. Les édifices, partout, il y avait des matériaux contenant de l'amiante. Donc, les populations... on ne peut pas avoir une population qui est exposée à zéro fibre par milligramme de tissu.

LE PRÉSIDENT :

Peu importe où on se trouve.

M. GEORGES ADIB :

Ça ne se peut pas.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est vraiment ubiquitaire?

M. GEORGES ADIB :

Oui. Mais, en termes de concentration, là, on parle de 3 000...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui oui.

M. GEORGES ADIB :

... on monte à 78 000, là.

LE PRÉSIDENT :

Non non, je comprends très bien.

M. GEORGES ADIB :

C'est là, la différence.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien.

M. GEORGES ADIB :

Mais on n'a pas le choix, il faut établir une population de référence, là...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. GEORGES ADIB :

... pour pouvoir comparer un ordre de grandeur.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que, au fond, même la population témoin, elle est exposée?

M. GEORGES ADIB :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. O.K. Bien, merci infiniment pour cette précision.

M. GEORGES ADIB :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marc-Alexandre Brousseau.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Monsieur le président? Ici.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Pépin?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Madame Tina Turgeon, la dernière intervenante tantôt a posé une question concernant le potentiel de géothermie puis si on faisait été mis au courant de projets. Puis donc, j'ai un collègue qui écoute qui me l'a envoyé, puis ma collègue l'a aussi, a fait des vérifications. Donc, on est... il y a deux initiatives, une à Thetford puis une à Asbestos qui, présentement, sont en train d'évaluer le potentiel géothermique dans les fosses.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre ministère collabore déjà avec eux?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Non, c'est plus de la... une aide financière, là, dans un projet pour la région de Thetford. Puis Asbestos, c'est une volonté, c'est un projet potentiel.

LE PRÉSIDENT :

Puis l'aide financière, elle a déjà été accordée?

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui. À Thetford, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord. Merci, madame Pépin.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Brousseau, bonsoir.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bonsoir. Outre la petite précision par rapport à mon intervention de cet après-midi à l'effet que concernant la concentration des fibres, il faut toujours garder à l'esprit qu'il y a le bruit de fond qui est inclus dans les données que vous trouverez, donc vous pourrez remarquer que, parfois, il y a très, très, très peu d'ajouts par rapport au bruit de fond.

Pour ma question de ce soir, je vais changer complètement de registre, si vous le voulez bien. Je pense qu'on a quand même assez bien démontré l'impact des décisions et des représentations du gouvernement dans le dossier de l'amiante par rapport à chez nous, donc on parle évidemment de coûts excédentaires très importants, de projets de toutes sortes qui ont été reportés ou qui ont échoué en fonction des coûts qui ont été modifiés. C'est sûr qu'on trouve un peu déplorable d'avoir eu à quémander un fonds de diversification économique, parce que ça a été un travail de longue haleine pour réussir à obtenir ce fonds-là, alors que l'autre partie étant Asbestos l'avait obtenu dès le départ, lorsque la décision gouvernementale avait été prise de couper l'industrie de... de couper l'industrie de l'amiante.

Sachant aussi que le fonds qu'on a obtenu... Dès le départ, nous, on a mentionné que ce n'était pas du tout ce qu'on souhaitait, parce que si vous faites un peu de recherches, vous remarquerez que le fonds qui a été mis en place offre une plus-value minime par rapport à d'autres fonds déjà existants, donc ça ne donne pas vraiment grand-chose réellement quand on regarde par rapport à d'autres fonds qui sont déjà existants. Donc ça, c'est important, puis ça explique pourquoi les fonds, ils ne s'en vont quand même pas si rapidement que ça, contrairement au fonds fédéral qui avait été mis en place, qui avait des normes extrêmement généreuses, qui a fait en sorte qu'on a un centre de congrès ici aujourd'hui. En fait, c'est vraiment à cause du fonds fédéral si on a un centre de congrès ici aujourd'hui, qui permettait des subventions à aller jusqu'à 90 % le projet, donc c'était vraiment exceptionnel.

Il existe des fonds au Québec, comme la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine ont, c'est exactement ce qu'on aurait voulu avoir, parce que c'était beaucoup plus généreux comme contribution de la part des gouvernements en termes de modalités. Et on a mis en place aussi un fonds de capital

de risque extrêmement important pour notre milieu, qui a été financé exclusivement par le fédéral et par quelques contributions du milieu, et ce fonds-là est complètement épuisé aujourd'hui, et on est en demande de recapitalisation puis il serait... le Québec n'y avait pas contribué.

Donc, ma question est la suivante : est-ce que le ministère Économie Finance -- j'allais dire « ministère du Commerce », là, ça ne me rajeunit pas. Donc, est-ce que le ministère Économie Finance a l'intention de modifier les règles du fonds de diversification économique actuel, et est-ce qu'il a l'intention de participer à la recapitalisation de notre fonds de diversification économique qui s'appelle « Capital expansion région Thetford »?

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la question est très claire, elle est très directe aussi.

Madame Pépin, donc, je vous invite à y répondre. En fait, il y en a deux, questions.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Je vais laisser ma collègue Véronique Cloutier répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Bonsoir.

Mme VÉRONIQUE CLOUTIER :

Donc, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme VÉRONIQUE CLOUTIER :

Donc, concernant le fonds de diversification économique qui a été mis en place, c'était une volonté politique lorsqu'il a été mis en place, là, finalement, en 2018, que ça soit un fonds qui soit dédié pour les entreprises et non pour des initiatives d'infrastructures municipales ou d'organismes à but non lucratif. Donc, les sommes qui sont allouées sont pour des projets principalement d'entreprises privées

pour des investissements, et la forme d'aide financière, c'est du prêt sans intérêts, et on est complémentaire dans les montages financiers. Donc, l'objectif est d'accélérer les investissements auprès des entreprises privées, puis également, bien, de rattraper peut-être le retard que l'arrêt de l'exploitation de l'amiante a causé sur le territoire. Alors, c'était ça l'objectif.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, à la question : est-ce qu'il peut y avoir des ajustements ou des réajustements?

Mme VÉRONIQUE CLOUTIER :

Donc... bien, le fonds de diversification économique, c'est un décret, donc il faudrait qu'il y ait une modification au décret, là, que ça passe au conseil des ministres pour qu'il y ait une modification. Actuellement, ce n'est pas prévu et ce n'est pas dans les cartons.

Donc, pour répondre également à la deuxième question concernant la recapitalisation, actuellement, le ministère est au fait, a reçu une demande officielle, c'est actuellement en analyse, et probablement, là, que dans les prochaines semaines l'organisme sera en mesure de recevoir une réponse.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Voilà, ça répond. Merci, monsieur Brousseau.

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Vas-y.

LE COMMISSAIRE :

... pour madame Pépin.

C'est une question assez générale. Selon vous, quels seraient les principaux obstacles à la valorisation des résidus miniers amiantés, de votre ministère? Parce que vous en faites la promotion,

donc est-ce que vous rencontrez des obstacles puis quels sont-ils?

Mme DANIELLE PÉPIN :

On n'en fait pas la promotion, on pense qu'il y a une valeur économique à valoriser, O.K.?

LE COMMISSAIRE :

Oui, je me suis mal exprimé. Donc vous...

Mme DANIELLE PÉPIN :

D'accord. Non, c'est correct.

LE COMMISSAIRE :

... vous accompagnez des promoteurs...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui, des promoteurs.

LE COMMISSAIRE :

... dans cet... dans ce genre de projet.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Donc, je vais... t'sais, c'est un projet, donc c'est des projets d'entreprises, donc nous, on accompagne les entreprises. Pour être honnête, c'est sûr que le BAPE actuel ralentit les projets, là. Donc ça, c'est un élément présentement. Sinon, les entreprises, ça suit son cours. Des entreprises qui font des projets d'investissements dans des nouvelles technologies, particulièrement, là, présentement, c'est surtout des nouvelles technologies, donc c'est normal un délai de... les délais de réalisation.

Est-ce que ça répond à votre question? Pas tout à fait, hein? J'ai...

LE PRÉSIDENT :

Bien...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Il faudrait que je réfléchisse peut-être un peu.

LE PRÉSIDENT :

Personnellement, j'ai trouvé ça un peu réducteur de dire...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... que c'est le BAPE qui retarde, là, mais...

Mme DANIELLE PÉPIN :

Mais ce n'est pas réducteur, excusez-moi. Mais... non, mais il faut comprendre que ça crée quand même une certaine incertitude.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que le BAPE peut régler un tas de choses aussi, là.

Mme DANIELLE PÉPIN :

Oui, aussi, effectivement. Effectivement. Mais si vous me permettez de réfléchir un peu, je peux vous revenir avec certains éléments.

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

Mme DANIELLE PÉPIN :

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Camille Simon.

M. CAMILLE SIMON

M. CAMILLE SIMON :

Bonsoir. Je voudrais revenir...

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. CAMILLE SIMON :

... sur un petit point réglementaire. Nous avons une valeur de seuil qui est mentionnée dans le Code de sécurité des travaux de construction, à l'article 3.23.16, l'alinéa 12. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication d'où provient cette valeur, à quoi elle correspond, ce qu'elle implique, et puis dans quelle mesure elle serait applicable pour soit des chantiers de construction ou des travaux en extérieur?

LE PRÉSIDENT :

J'ai de la misère à vous suivre. C'est quoi le code? Le code...

M. CAMILLE SIMON :

Code de sécurité des travaux de construction.

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord.

LA COMMISSAIRE :

C'est quoi la valeur?

LE PRÉSIDENT :

Donc... C'est quoi la valeur, par curiosité?

M. CAMILLE SIMON :

0,01 fibre par centimètre cube.

LE PRÉSIDENT :

0,01?

Alors, monsieur Weber?

M. CAMILLE SIMON :

Page 116.

M. JAMIE POCH WEBER :

C'est cette... cette concentration de fibre là, c'est pour s'assurer qu'au point du démantèlement d'une enceinte, lorsqu'il y a des travaux de chantier, bon, j'avais dit que l'enceinte souvent était exigée. Quand on démantèle l'enceinte, il faut s'assurer que, avant de démanteler, on est à... en dessous d'une concentration de 0,01 fibre par centimètre cube. D'où provient cette concentration-là? Il faudrait que je m'informe pour ça, je n'ai pas les... je n'ai pas l'information, là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense que ce n'est pas nécessaire de savoir d'où elle provient, là.

M. JAMIE POCH WEBER :

Bien...

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez donné la signification, c'est ce que monsieur voulait. C'est suffisant.

Ça va?

M. CAMILLE SIMON :

C'est surtout les implications que ça... qu'est-ce que ça implique derrière, en considération de qu'est-ce qu'on va considérer comme un espace propre ou un espace qui va être contaminé.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez demandé l'information, vous l'avez. Merci.

Monsieur François Gagnon.

M. FRANÇOIS GAGNON

M. FRANÇOIS GAGNON :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. FRANÇOIS GAGNON:

Bonsoir. François Gagnon du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Je me pose une question sur l'emploi de nouvelles technologies pour faire la valorisation des résidus miniers amiantés, incluant aussi la détection de fibres, par exemple, par la microscopie électronique à transmission. Par exemple, est-ce qu'on peut employer des méthodes d'intelligence artificielle pour compter les fibres, de manière à ce que ce soit plus efficace? Est-ce qu'on peut faire chargement de la matière première avec l'équipement robotisé? Est-ce que les ministères concernés pourraient répondre aux initiatives qui sont prises en ce sens-là?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Alors, je vais commencer par vous, monsieur Weber. Est-ce que vous avez, dans vos cartons, des approches qui font appel à l'intelligence artificielle, à la robotisation pour le calcul des fibres?

M. JAMIE POCH WEBER :

Malheureusement, je n'ai pas avec moi les personnes de l'IRSST pour répondre à cette question-là, il faudrait s'informer sur ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JAMIE POCH WEBER :

C'est eux autres qui pourraient répondre.

LE PRÉSIDENT :

Pour le ministère de l'Environnement, vous m'aviez dit que ce n'est pas nécessairement vous qui faites les analyses des fibres dans les filtres que vous recueillez.

Pour le ministère de la Santé, est-ce que vous faites des analyses ou c'est toujours... vous revenez à... vous référez à l'IRSST? Bon, c'est ça.

Donc, la personne, monsieur Beauparlant ce matin était ici au nom de l'IRSST, et malheureusement, il a quitté. Est-ce que vous pourriez avoir l'information peut-être pour... idéalement, pour demain, pour la rencontre? Sinon, vous pourriez nous l'envoyer par écrit quand vous l'aurez.

Je ne peux pas aller plus loin.

M. FRANÇOIS GAGNON :

O.K. Et pour des aspects de robotisation, par exemple, des...

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça, c'est la même question...

M. FRANÇOIS GAGNON :

O.K. Ça va.

LE PRÉSIDENT :

... là, malheureusement.

M. FRANÇOIS GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Mais, enfin, ce que j'ai compris ce matin, c'est que déjà la microscopie électronique en transmission, c'est la méthode peut-être pas avant-gardiste, mais la plus intéressante pour la... pour l'évaluation de la concentration et l'identification des fibres. Mais il faut vraiment attendre la réponse qui va venir de la CNESST. Merci.

Monsieur Yves Poulin.

M. YVES POULIN

M. YVES POULIN :

Bonsoir madame, bonsoir messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. YVES POULIN :

Moi, j'ai été... je suis... j'étais travailleur minier pendant 30 ans, sous terre, dans une mine d'amiante, ici, à Thetford, mais j'avais aussi une fonction syndicale, je me suis occupé d'accidents de travail et de maladies professionnelles depuis le milieu des années 80, autour de 1983. Donc, j'ai vu évoluer la notion de... de présomption qui est dans la loi pendant toutes ces années-là.

Au début, quand on faisait une réclamation pour une maladie professionnelle, donc l'amiantose, il y avait une longue démarche où il fallait expliquer l'exposition, si l'exposition était plus importante. Donc, avec le temps, ça s'est modifié, et c'est devenu plus simple, donc, parce que dans l'annexe, il y avait la notion de présomption. Donc, si on était exposé à ce contaminant-là, c'était plus facile d'être reconnu porteur de la maladie, si les six pneumologues étaient d'accord pour confirmer le diagnostic.

Ça, c'est la notion au niveau de la maladie, il n'y a pas de problème. Mais au niveau des décès, à cette époque-là, la présomption ne s'appliquait pas, puis je ne pense pas qu'au niveau du décès, aujourd'hui, que la notion s'applique. C'est encore une preuve à faire. Mais, maintenant, même si la personne est reconnue, surtout si la personne est reconnue, le décès, lorsque la conjointe survivante fait une réclamation, c'est plus facile, c'est quasiment systématique.

J'ai vu dans mon travail syndical à plusieurs... à deux reprises, au moins, des travailleurs reconnus par le comité de pneumoconiose et par le comité des présidents qu'il y avait eu une atteinte permanente, un pourcentage, qu'ils étaient retirés du travail, qui sont décédés par la suite, mais les conjointes ont demandé une autopsie, et lors de l'autopsie, lorsqu'ils ont étudié les 12 lamelles pour savoir s'il y avait des fibres d'amiante, ils n'en ont pas trouvé. Donc, le décès n'a pas été reconnu en relation avec le travail, même si l'indemnité avait été versée. La plupart des personnes qui font une réclamation pour conjointe survivante, pour avoir le droit au montant forfaitaire, ne demande pas d'autopsie. La CSST... la CNESST, maintenant, a quand même l'occasion par la loi de demander l'autopsie.

Ma question : combien de cas de décès reconnus par la CNESST ont été autopsiés pour être reconnus? Donc, on va faire la différence, puis... Je veux juste mettre en relief ces chiffres-là, parce que j'ai entendu à plusieurs reprises cet avant-midi -- non, cet après-midi, des... on voyait... on nommait le nombre de décès et on disait que c'était sous-représenté. À deux reprises que j'ai entendu cette affirmation-là, qui n'est pas un fait, c'est une affirmation. Ça pourrait peut-être nous éclairer sur la réalité des cas d'amiantose et surtout des décès, et de mettre, pas nécessairement un baume, puis je ne veux pas mettre... discréditer les comités de pneumoconiose puis les comités de présidents, la médecine, ce n'est pas une science exacte, on a le droit à l'erreur. Moi, je me le permets encore plus que les autres.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors...

M. YVES POULIN :

Mais ma question s'adresse... vous savez à qui la poser.

LE PRÉSIDENT :

Oui, et peut-être... je pense que je vais vous aider à clarifier une chose. Effectivement, on a parlé de sous-représentation, mais c'était en lien avec des cancers populationnels et non pas des cancers de travailleurs, et c'est docteur Jalbert et docteur Viger qui ont fait référence à la sous-représentation. Je lui laisserait, à l'un ou à l'autre, de préciser à quoi il faisait référence quand on parlait de sous-représentation.

Donc, ce n'était pas des travailleurs, d'accord? Quand on parlait de sous-représentation, c'était pour la population.

Docteur Viger?

M. YV BONNIER-VIGER :

En fait, on faisait référence aux maladies à déclaration obligatoire que sont l'amiantose, le mésothéliome et... voyons, cancer pulmonaire. C'est ça, je m'excuse. Ça doit être la soirée.

Et, en fait, quand une personne est vue par un médecin et a un diagnostic de fait, le mécanisme de déclaration des maladies obligatoire oblige le médecin ou le laboratoire à déclarer cette pathologie-là à la Direction de santé publique. Et ce qui a été constaté dans une étude qui a été faite par l'INSPQ, c'est que quand on compare la réalité qu'on retrouve dans les dossiers hospitaliers puis on compare les déclarations qui ont été faites, malheureusement, on s'aperçoit que les médecins et que les autres personnes qui devraient déclarer ne le font pas systématiquement, ce qui crée une sous-déclaration. Et mes collègues ont cité quelque chose qui est de l'ordre de 60 % de sous-déclarations, ça fait qu'il y aurait à peu près 30 % des cas qui sont vraiment déclarés, qui sont... qu'on retrouve aussi dans les dossiers.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Alors donc, ça, c'est une partie de votre question. L'autre partie, je vais la poser en deux temps.

Monsieur Weber, est-ce que les personnes, les travailleurs décédés, dont ici dans le présent exemple, dont l'épouse, la veuve demande une indemnisation, est-ce que c'est automatique que vous devez faire une biopsie du poumon?

M. JAMIE POCH WEBER :

Je ferais appel à madame Christine Tardif.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Donc, un petit peu de contexte juridique pour répondre à votre question. Donc, il existe une présomption de décès pour les maladies professionnelles lorsque le travailleur recevait une indemnité de remplacement du revenu et que la maladie professionnelle avait été reconnue par la commission. Donc, si les conditions sont rencontrées et que la commission a la possibilité de faire faire une autopsie, à ce moment-là il y a une présomption que le travailleur est décédé en raison de sa maladie professionnelle. Donc ça, c'est quand même des critères qui sont très précis et qui peuvent être difficilement applicables parfois pour les travailleurs qui sont victimes d'une maladie reliée à l'amiante, compte tenu des délais de latence. Donc, c'est des travailleurs qui développent la maladie un petit peu plus tard dans la vie, lorsqu'ils peuvent être à la retraite, par exemple, donc dans ces circonstances-là, ils n'ont pas toujours droit à l'indemnité de remplacement du revenu. Donc, effectivement, il revient aux bénéficiaires, là, de démontrer que le décès a été causé par la maladie professionnelle.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez reçu des dossiers pour des travailleurs qui ont quitté, qui ont pris leur retraite, et que 20 ans après leur retraite développent, par exemple, un mésothéliome de la plèvre?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Et dans ce cas-là, avant de décéder, ils font une demande d'indemnisation, vous en recevez?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et donc ils sont assujettis exactement à la même procédure que n'importe quel autre travailleur?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Parce que la maladie qu'ils ont développée, à retardement, résulte quand même d'une exposition professionnelle.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Revenons à l'autopsie, maintenant. Est-ce que systématiquement la CNESST fait des biopsies du poumon des personnes décédées?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Pour cette précision-là, il faudrait que je fasse des recherches supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pourriez-vous la faire?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Et est-ce que... de quelle façon se prend la décision pour faire une autopsie, en fait, chez une personne décédée?

Mme CHRISTINE TARDIF :

Il faudrait que je m'informe également sur ces critères-là.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, nous attendrons peut-être demain ou au cours des prochains... idéalement demain, honnêtement, avant de fermer la première partie de l'audience. Demain matin, ça sera notre dernière séance. Donc, idéalement, ça serait demain, sinon on va attendre la réponse par écrit, et vous aurez un maximum de 48 heures.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Et je reviendrai demain, à la fermeture, avec beaucoup de précisions là-dessus.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Parfait, je vais faire mon possible.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Mme CHRISTINE TARDIF :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

M. YVES POULIN :

Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, la journée a été longue pour les personnes-ressources, pour vous, participants, et pour nous, membres de la commission, donc nous terminons immédiatement et nous reprendrons notre travail demain à 9 h, 9 h du matin, au poste. Alors, bonne fin de soirée et bonne nuit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE 2019 À 9 H

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et ROXANNE VEILLEUX, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.

Roxanne Veilleux
Roxanne Veilleux, s.o.